



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINETEENTH YEAR

**1180** *th* MEETING: 18 December 1964

*ème* SÉANCE: 18 décembre 1964

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1180) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1
Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488): Report of the Secretary-General on the United Nations Operation in Cyprus (S/6102) . . . . .	1

## TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1180). . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488): Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/6102) . . . . .	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\*

\* \*

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

## ELEVEN HUNDRED AND EIGHTIETH MEETING

Held in New York, on Friday, 18 December 1964, at 10 a.m.

## MILLE CENT QUATRE-VINGTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 18 décembre 1964, à 10 heures.

*President:* Mr. Fernando ORTIZ SANZ (Bolivia).

*Present:* The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

### Provisional agenda (S/Agenda/1180)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 26 November 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):  
Report of the Secretary-General on the United Nations Operation in Cyprus (S/6102).

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488):

Report of the Secretary-General on the United Nations operation in Cyprus (S/6102)

1. The PRESIDENT (translated from Spanish): Having received the appropriate requests from the representatives of Turkey [S/6117],<sup>1/</sup> Cyprus [S/6118],<sup>1/</sup> and Greece [S/6119],<sup>1/</sup> I propose to invite, with the consent of the members of the Council, those representatives to participate, without vote, in the Council's discussion of the item on its agenda.

*At the invitation of the President, Mr. Orhan Eralp (Turkey), Mr. Spyros Kyprianou (Cyprus) and Mr. Dimitri S. Bitsios (Greece) took places at the Security Council table.*

2. The PRESIDENT (translated from Spanish): The Council has before it the Secretary-General's report of 12 December on the United Nations Operation in Cyprus [S/6102].<sup>1/</sup> I should also like to inform the members of the Council that the President has received a draft resolution sponsored by Bolivia, Brazil, Ivory Coast, Morocco and Norway [S/6115].<sup>1/</sup>

3. Mr. KYPRIANOU (Cyprus): I wish once again to express my Government's gratitude to the Secretary-General and his assistants in the Secretariat for their

<sup>1/</sup> See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for October, November and December 1964.

*Président:* M. Fernando ORTIZ SANZ (Bolivie).

*Présents:* les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1180)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):  
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/6102).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488):

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/6102)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Ayant reçu les requêtes nécessaires de la part des représentants de la Turquie [S/6117<sup>1/</sup>], de Chypre [S/6118<sup>1/</sup>] et de la Grèce [S/6119<sup>1/</sup>], je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part sans droit de vote aux délibérations du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour.

*Sur l'invitation du Président, M. Orhan Eralp (Turquie), M. Spyros Kyprianou (Chypre) et M. Dimitri S. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le Conseil de sécurité est saisi du rapport, en date du 12 décembre, du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre [S/6102<sup>1/</sup>]. J'ai l'honneur de faire savoir aux membres du Conseil que le Président a reçu un projet de résolution présenté par la Bolivie, le Brésil, la Côte-d'Ivoire, le Maroc et la Norvège [S/6115<sup>1/</sup>].

3. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je désire exprimer à nouveau la gratitude de mon gouvernement pour les efforts continus que font le

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1964.

continued efforts towards re-establishing peace and normality in Cyprus and fulfilling the mission laid down by the Security Council. I want also to say how sincerely glad we were to hear the good news of the Secretary-General's complete recovery from his recent illness.

4. I wish also to express our deep appreciation to General Thimayya, the Commander of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus (UNFICYP), as well as to Mr. Carlos Bernardes, the Special Representative of the Secretary-General, for their untiring efforts to implement the Secretary-General's directives within the framework of the mandate provided for by the Security Council in its resolution of 4 March 1964 [S/5575].<sup>2/</sup>

5. I should like further to renew my Government's appreciation to all countries whose contribution either in the form of military contingents and police units or in the form of financial assistance has made it possible for UNFICYP to continue to function.

6. In its resolution of 4 March 1964, the Security Council provided that "... the function of the Force should be, in the interests of preserving international peace and security, to use its best efforts to prevent a recurrence of fighting and, as necessary, to contribute to the maintenance and restoration of law and order and a return to normal conditions".

7. During the period under review, there have been no major incidents in Cyprus. The present meeting of the Security Council, therefore, is being held in circumstances of comparative calmness, which has come about as a result of UNFICYP's presence and the patient, restrained and constructive policy of the Cyprus Government. I must emphasize this especially in the light of the fact that the rebels, acting on the directives of the Turkish Government, have made it more than abundantly clear, by their attitude and actions, that law and order and a return to normal conditions are not for them a useful proposition, since by law and order and a return to normality the plans of division and partition would not be advanced.

8. To anyone who has had the opportunity to study carefully the lengthy report submitted to the Council by the Secretary-General on 12 December 1964 (S/6102) it must have been obvious that the Government of Cyprus has been endeavouring through sincere co-operation with UNFICYP to tackle, in a spirit of good will, magnanimity and constructiveness, the various problems which have arisen as a result of the rebellion; it should be equally obvious that the leadership of the Turkish Cypriot rebels, on the other hand, has all along been employing a policy of obstruction and complete negation in its desire to preserve, to the greatest degree possible, the anomaly of the situation, and in its efforts to promote segregation and division among the people so as to further the political aims of the Turkish Government for partition, or what it prefers to call "federation", which is nothing other than a disguised form of partition. All the efforts of the Turkish rebels, based upon the

<sup>2/</sup> Ibid., Supplement for January, February and March 1964.

Secrétaire général et ses collaborateurs pour ramener la paix et des conditions normales à Chypre et pour s'acquitter de la mission que leur a confiée le Conseil de sécurité. Je tiens à dire aussi combien nous sommes heureux d'apprendre que le Secrétaire général est entièrement rétabli.

4. Je désire également exprimer notre reconnaissance au général K. S. Thimayya, commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ainsi qu'à M. Carlos Bernardes, représentant spécial du Secrétaire général, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de mettre en œuvre les directives du Secrétaire général dans le cadre du mandat défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution du 4 mars 1964 [S/5575<sup>2/</sup>].

5. Je tiens également à renouveler l'expression de la gratitude de mon gouvernement envers toutes les nations qui par l'envoi de contingents militaires et d'unités de police ou par leur assistance financière ont permis à la Force des Nations Unies à Chypre de continuer à fonctionner.

6. Dans sa résolution du 4 mars 1964, le Conseil de sécurité a recommandé que "... la Force ait pour fonction, dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale".

7. Au cours de la période considérée, aucun incident grave ne s'est produit à Chypre. La séance actuelle du Conseil de sécurité se tient donc dans des conditions de calme relatif, qui sont dues à la présence de la Force des Nations Unies et à la politique patiente, modérée et constructive du Gouvernement chypriote. Je dois le souligner tout particulièrement parce que les rebelles, agissant sur instructions du Gouvernement turc, ont prouvé de façon plus que suffisante par leur attitude et leurs actes que le rétablissement de l'ordre public et le retour à une situation normale ne les séduisaient pas puisque l'ordre et le retour à la normale ne seraient pas favorables à leurs plans de division et de partage.

8. Ceux qui ont étudié soigneusement le long rapport présenté au Conseil par le Secrétaire général le 12 décembre 1964 [S/6102] ont pu constater que si le Gouvernement de Chypre s'était efforcé, en collaborant sincèrement avec la Force, de régler dans un esprit de bonne volonté, de magnanimité et de coopération les divers problèmes nés de la rébellion, il n'en était pas de même pour les dirigeants des rebelles chypriotes turcs: ils ont constamment adopté une politique d'obstruction et de négation complète, dans leur désir de maintenir une situation aussi anormale que possible, et dans leurs efforts pour encourager la ségrégation et la division parmi la population, de façon à servir les buts politiques du Gouvernement turc qui cherche le partage ou, comme il préfère l'appeler, "la fédération", qui n'est rien d'autre en fait qu'une forme déguisée de partage. Tous les efforts des rebelles turcs, qui s'inspirent de la politique de la Turquie, tendent à empêcher le retour à une vie normale.

<sup>2/</sup> Ibid., Supplément de janvier, février et mars 1964.

policy of Turkey, have been directed at preventing a return to normal conditions.

9. In paragraph 22 of the report, the Secretary-General states:

"The fact that relative calm has prevailed in Cyprus during the period covered by the present report has placed UNFICYP in a better position in its efforts to implement the Security Council's mandate concerning the return to normal conditions."

The Government of Cyprus has done its utmost in this direction, in a spirit of sincere co-operation with the UNFICYP. My Government has gone a long way to meet various requests and proposals submitted by UNFICYP and has sometimes done more than that. In certain cases, security requirements and other important considerations, pertaining to the economy of the country, have been overlooked in my Government's desire to contribute as much as possible to a return to normal conditions.

10. The rebel leaders, however, by using various pretexts and excuses, have been trying to obstruct and boycott the genuine efforts, both of the Government and of UNFICYP, to restore confidence, trust and normality. The Turkish Cypriot rebels, for example, have been maintaining that nothing should be done unless the unworkable and imposed Constitution of 1960, which they themselves by their rebellion and their actions have completely destroyed, is reinstated. In connexion with this untenable position, the Secretary-General, in paragraph 31 of his report, states:

"However, UNFICYP had been proceeding on the assumption that this would not prevent Turkish Cypriots from agreeing to, and co-operating in the implementation of, measures designed to improve the situation in the island and to relieve the plight of the Turkish Cypriot population in particular without affecting the constitutional position either way. The proposals in the UNFICYP aide-mémoire of 23 November concerning freedom of movement for civilians, restoration of economic activity, resettlement of refugees and the like were put forward on this basis. It now appears, however, that, in the view of the Turkish Cypriot leadership, even these measures would, if implemented, prejudice the Turkish Cypriot case with regard to a final settlement..."

11. It is, therefore, crystal-clear that the return to normal conditions as called for by the resolution of 4 March 1964 and reiterated by subsequent resolutions of the Security Council, is being obstructed, as a matter of policy, by the leadership of the rebels, acting under instructions from Ankara. The difficulties and the plight—to use the Secretary-General's expression—of a section of the Turkish Cypriot minority are being perpetuated, as a matter of policy, by the leaders of the Turkish rebels.

12. The Nicosia correspondent of The New York Times reported, on 16 December: "So far this has been a hard winter for Cyprus, with torrents of rain, and many Turkish Cypriot refugees are in a miserable

9. Au paragraphe 22 du rapport, le Secrétaire général affirme que:

"Du fait qu'un calme relatif a régné à Chypre au cours de la période considérée, la Force a été mieux à même de s'employer à s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité en ce qui concerne le retour à une situation normale."

Le Gouvernement de Chypre a fait tout son possible dans ce sens, dans un esprit de coopération sincère avec la Force des Nations Unies. Mon gouvernement a fait d'importantes concessions, et parfois plus encore, pour répondre aux diverses requêtes et propositions présentées par la Force. En certains cas, dans son désir de favoriser le plus possible le retour à la normale, il a accepté de passer outre à certaines exigences de la sécurité et à d'autres considérations importantes relatives à l'économie du pays.

10. Les chefs des rebelles, toutefois, se sont servi de divers prétextes et excuses pour essayer d'entraver et de boycotter l'effort réel fait par le gouvernement et par la Force pour rétablir la confiance et des conditions normales. Les rebelles chypriotes turcs, par exemple, ont soutenu qu'on ne devait rien faire tant que la Constitution de 1960 — Constitution imposée et impossible à mettre en œuvre — qu'ils ont eux-mêmes complètement détruite par leur révolte et par leurs actes, ne serait pas rétablie. Au sujet de cette position insoutenable, le Secrétaire général, au paragraphe 31 du rapport, affirme ce qui suit:

"Cependant, la Force était partie de l'hypothèse que cet état de choses n'empêcherait pas les Chypriotes turcs d'approuver — en collaborant à leur application — des mesures visant à améliorer la situation dans l'île et à alléger le sort de la population chypriote turque en particulier sans que cela influe, dans un sens ou dans un autre, sur la situation constitutionnelle. Les propositions contenues dans l'aide-mémoire de la Force, en date du 23 novembre, concernant la liberté de déplacement des civils, la reprise de l'activité économique, la réinstallation des réfugiés, etc., ont été formulées dans cet esprit. Toutefois, il apparaît maintenant que, de l'avis des dirigeants chypriotes turcs, même ces mesures, si elles étaient appliquées, desserviraient la cause des Chypriotes turcs en ce qui concerne le règlement définitif..."

11. Il est par conséquent évident que la politique des dirigeants de ces rebelles, qui agissent sur instructions d'Ankara, est de faire obstacle au retour à une situation normale prévu d'abord par la résolution du 4 mars 1964, puis à nouveau par des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité. Les difficultés et — pour reprendre l'expression du Secrétaire général — la situation déplorable d'une partie de la minorité chypriote turque sont maintenues artificiellement par les chefs des rebelles turcs.

12. Le correspondant à Nicosia du New York Times a rapporté le 16 décembre: "L'hiver jusqu'ici a été rude à Chypre, la pluie tombe à torrents et de nombreux réfugiés chypriotes turcs se trouvent dans une situation

plight." These unfortunate people are suffering because of the policy pursued by their leaders in the name of Turkey. This is a fact, and it is this very fact that my delegation has again and again put before this Council. The sufferings of the people of Cyprus as a whole, and in particular the sufferings of a section of the Turkish minority, are consequences of the policy of division and strife pursued in the service of the political aims of Turkey.

13. It is indeed disheartening to read in the Secretary-General's report that UNFICYP feels unable, under the present circumstances, to achieve any major progress with regard to its mandate to contribute to a return to normal conditions. This should not be so, because UNFICYP has the responsibility for implementing the entire mandate entrusted to it by the Security Council fully and effectively, and not only part of it. Its task is not, by preventing fighting, to preserve the anomaly through lack of effective action. Its task is to prevent a recurrence of fighting but also to contribute to the restoration of normal conditions. A return to peace and normality is incompatible with the continued existence of pockets of armed rebellion against the State. Normality is inconsistent with the existence of a "Green Line" and other dividing lines.

14. There is great merit in the policy which has hitherto been followed by UNFICYP in its approach to the various problems by endeavouring to solve them through persuasion and talk, in its understandable desire to avoid conflicts with the rebels; but it is not proper, in my considered opinion, for this approach to have been made a principle for UNFICYP. It would be a great achievement indeed, if UNFICYP were to succeed, through discussions, in obtaining the understanding of the rebel leaders and persuading them not to obstruct the efforts towards a return to normality. But it is not correct nor consistent with UNFICYP's mandate even to imply that measures towards normality cannot be taken without the consent of a handful of rebels. I sincerely hope that we have not reached the stage where any action by UNFICYP and the Government towards a return to normality would depend on the willingness or unwillingness of the Turkish rebels to co-operate.

15. I wish to stress again that there is a lot to be said for endeavouring to persuade the rebels to abandon their tactics of obstruction; but this cannot, under any circumstances, be interpreted as giving a right of veto to the rebels with regard to the implementation of measures thought proper by the Government and UNFICYP. If we were to suppose for a moment that the actions of UNFICYP towards a return to normality depended upon the willingness or the lack of willingness of the rebels to co-operate, such an approach would not only amount to a violation of the resolutions of the Security Council, but would also constitute a policy prejudicial to the principles of territorial integrity and unity of the State and the sovereign rights of the Government.

16. I thought it advisable to underline these points so that there may be no misconception as to our

déplorable." Ces malheureux réfugiés sont les victimes de la politique menée par leurs chefs au nom de la Turquie. Cela est un fait, et ma délégation a signalé ce fait au Conseil à maintes reprises. Les souffrances de la population de Chypre en général, et les souffrances d'une partie de la minorité turque, en particulier, sont les conséquences de la politique de division et de lutte mise en œuvre pour servir les objectifs politiques de la Turquie.

13. Il est vraiment décourageant de lire dans le rapport du Secrétaire général que la Force s'estime incapable, dans les circonstances actuelles, d'accomplir un progrès sensible en ce qui concerne l'exécution de son mandat, qui est de favoriser le retour à une situation normale. Il ne devrait pas en être ainsi, car la Force a pour tâche d'exécuter pleinement et efficacement le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité et non une partie seulement de ce mandat. Il ne s'agit pas d'empêcher les combats pour maintenir une situation anormale en s'abstenant de toute action efficace, mais il s'agit d'empêcher la reprise des combats et de contribuer aussi au rétablissement de la situation normale. Le retour à la paix et aux conditions normales est impossible aussi longtemps que des enclaves de rébellion armée contre l'Etat continuent d'exister. La situation normale est incompatible avec l'existence d'une "ligne verte" et autres lignes de séparation.

14. La Force s'est efforcée de résoudre les divers problèmes qui se posent par la persuasion et la discussion, dans un désir compréhensible d'éviter les conflits avec les rebelles, et cette politique est digne de louanges; mais cette politique n'aurait pas dû, à mon avis, être érigée en principe par la Force. Ce serait évidemment un très grand succès si la Force pouvait, par la discussion, persuader les chefs des rebelles de ne pas entraver les efforts faits pour favoriser le retour à la normale. Mais il n'est ni juste ni conforme au mandat de la Force de suggérer que les mesures destinées à assurer le retour à la normale ne peuvent être prises sans le consentement d'une poignée de rebelles. J'espère sincèrement que nous n'en sommes pas au point où toute action prise par la Force ou le gouvernement vers un retour à la situation normale dépendrait de la volonté ou du refus de coopérer des rebelles turcs.

15. Je tiens à souligner à nouveau que de nombreuses considérations militent en faveur de la méthode de persuasion pour obtenir des rebelles qu'ils renoncent à leur tactique d'obstruction. Mais cela ne doit en aucun cas être interprété comme leur donnant un droit de veto à l'égard de la mise en application des mesures que le gouvernement et la Force estiment appropriées. Si nous devons un seul instant supposer que les activités de la Force tendant à rétablir la situation normale devaient dépendre de la volonté ou du refus de coopérer des rebelles, cette attitude reviendrait non seulement à violer les résolutions du Conseil de sécurité, mais aussi à appliquer une politique contraire aux principes de l'intégrité territoriale et de l'unité de l'Etat ainsi qu'aux droits souverains du gouvernement.

16. Il m'a semblé nécessaire de souligner ces points de façon à éviter tout malentendu au sujet du rôle de

understanding of the role of UNFICYP. The Government of Cyprus, by virtue of its sovereign rights, reiterated by the Security Council resolution of 4 March 1964, and UNFICYP, under the mandate entrusted to it by that same resolution, have the responsibility to see that normal conditions are restored. This duty and responsibility cannot be abandoned because of the obstructionist attitude of the Turkish rebels. Otherwise, normality and peace on the island would be at the mercy of those who oppose them as a matter of policy.

17. With your permission, I would like to explain briefly the policy of my Government and its efforts towards a return to normality.

18. In a message addressed to the Secretary-General on 15 September 1964 [S/5950/Add.2, annex]<sup>3/</sup> the President of Cyprus enumerated a number of measures of the Government of Cyprus aiming at a return to normality. It may be recalled that when these measures were announced they became the subject of unanimous praise in this Council. In a statement before the Council the Secretary-General himself on 25 September 1964 said:

"... I wish once again to state that I welcome President Makarios' suggestions as an important step towards reducing tensions in Cyprus and enabling UNFICYP to carry out its mandate effectively" [1159th meeting, para. 30].

19. The President of Cyprus, in his message of 15 September, informed the Secretary-General of the decision of the Cyprus Government to remove all economic restrictions and to permit the delivery of any quantity of food-stuffs supplied to or purchased by the Turkish Cypriots in areas kept in compulsory segregation by the rebels; there was no problem of supplies in the other areas inhabited by Turkish Cypriots. This decision of the Government was immediately implemented, and today there are no restrictions whatsoever on food-stuffs, in spite of the fact that the reasons which originally prompted the imposition of partial restrictions with regard to the areas so segregated have not been eliminated. In addition to this, all other articles and materials have also been derestricted with the exception of only a few items.

20. In a letter dated 12 November 1964, addressed to Mr. Bernardes, the Special Representative of the Secretary-General in Cyprus, President Makarios states:

"It is not the policy of the Government to impose economic restrictions. The prohibition of certain articles or materials is based on the following principles: (a) security requirements should not be prejudiced; (b) evasion of the law should not be encouraged; and (c) the economy of the island should not be undermined." [S/6102, annex III, para. 11.]

21. In a spirit of goodwill the Government has accepted certain suggestions made by the Special Representative of the Secretary-General, thus eliminating a number of items from the short list of restricted materials.

la Force tel que nous le comprenons. Le Gouvernement de Chypre, en vertu de ses droits souverains, réaffirmés par la résolution du 4 mars 1964 du Conseil de sécurité, et la Force, en vertu du mandat qui lui a été confié par cette même résolution, ont pour tâche de veiller au rétablissement de la situation normale. Ils ne doivent pas faillir à ce devoir sous prétexte que les rebelles ont adopté une attitude d'obstruction. Sinon, la situation normale et la paix dans l'île seraient à la merci de ceux qui s'y opposent par principe.

17. Permettez-moi d'expliquer rapidement la politique de mon gouvernement et ses efforts pour rétablir la situation normale.

18. Dans un message qu'il a adressé au Secrétaire général le 15 septembre 1964 [S/5950/Add.2, annexe<sup>3/</sup>], le Président de Chypre énumérait un certain nombre de mesures que le gouvernement avait prises en vue de rétablir la situation normale. Il convient de rappeler que ces mesures ont été accueillies par la louange unanime du Conseil. Le Secrétaire général lui-même a déclaré devant le Conseil le 25 septembre 1964:

"... je tiens à dire une fois de plus que j'accueille avec satisfaction les propositions du président Makarios, en tant que progrès important vers la réduction de la tension à Chypre et moyen de permettre à la Force de s'acquitter efficacement de son mandat" [1159ème séance, par. 30].

19. Le Président de Chypre, dans son message du 15 septembre, a informé le Secrétaire général de la décision prise par son gouvernement de lever toutes les restrictions économiques et de permettre aux Chypriotes turcs vivant dans des zones où les rebelles leur imposaient une véritable ségrégation de recevoir ou d'acheter n'importe quelle quantité de vivres; il n'y avait pas de problème d'approvisionnement dans les autres régions où vivaient les Chypriotes turcs. Cette décision du gouvernement a été immédiatement appliquée et il n'y a actuellement aucune restriction en ce qui concerne les vivres, bien que les causes ayant entraîné l'application de restrictions partielles dans ces zones où est pratiquée la ségrégation n'aient pas encore été supprimées. En outre, les restrictions ont été levées sur tous les autres articles et matériels à l'exception de quelques-uns.

20. Dans une lettre en date du 12 novembre 1964 adressée à M. Bernardes, représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, le président Makarios déclare:

"Le gouvernement n'a pas pour politique d'imposer des restrictions économiques. L'interdiction de certains articles ou de certains matériels repose sur les principes suivants: a) ne pas porter préjudice aux exigences de la sécurité; b) ne pas encourager l'inobservation des lois; et c) ne pas saper l'économie de l'île." [S/6102, annexe III, par. 11.]

21. Animé d'un esprit de bonne volonté, le gouvernement a accepté certaines propositions qui lui ont été faites par le représentant spécial du Secrétaire général, éliminant un certain nombre d'articles de la liste déjà courte des matériels soumis à restrictions.

<sup>3/</sup> Ibid., Supplement for July, August and September 1964.

<sup>3/</sup> Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1964.

22. To sum up the position of my Government in this respect, all restrictions on food-stuffs were removed immediately after the Government's decision of 15 September 1964. Restrictions on other articles or materials have also been removed with the exception of a few, on the grounds of security requirements and the other two important considerations that I have just cited. These limited and necessary restrictions affect only those few areas which are under the control of the rebels.

23. In this connexion I should perhaps say a few words about the importation of food supplies, clothing, footwear and other items by the Turkish Red Crescent. Several such shipments have been allowed to be imported without any restrictions, and free from any duty, although this practice has had an adverse effect on the economy of the country. Despite the fact that all the items imported are easily obtainable in the Cyprus market and the commercial world is thus being deprived of what would normally be part of its proceeds, in spite of the fact that some of these supplies never reach the needy people for whom they are intended but are diverted to those engaged in military activities, the Government accepted a suggestion of UNFICYP to allow yet another such shipment to be imported without restrictions and free from any duty. This new shipment was unloaded on 4 December 1964. The Government, in agreeing to provide all these facilities, was prompted by a spirit of goodwill but it must be appreciated that this practice cannot be established on a permanent basis.

24. It should further be mentioned that the Government has been providing electricity, water and telephone facilities to a number of Turkish Cypriots, in spite of the fact they have been refusing to pay the appropriate fees.

25. In his message to the Secretary-General of 15 September 1964, President Makarios reiterated his readiness to order the removal and dismantling of all Government armed posts throughout Cyprus—except of course fortifications connected with external defence—provided the rebels could be convinced to do the same. He further declared the Cyprus Government's readiness to assist financially those Turkish Cypriots who had been compelled by their leaders to abandon their homes and wished to be resettled, and to afford them all the protection, for which they are in such need, not from the Greek Cypriots but from their terrorist Turkish Cypriot compatriots. The President also stated the Cyprus Government's decision to grant a general amnesty so that any rebel who might be under criminal charges for offences committed in connexion with the rebellion might be relieved from any fear of arrest and punishment.

26. Although this declared policy of my Government so far has not met with the proper response, it nevertheless still stands. This was categorically stated by the President of Cyprus in his letter of 12 November 1964 to the Special Representative of the Secretary-

22. Pour résumer la position de mon gouvernement à ce sujet, je dois dire que toutes les restrictions frappant les produits alimentaires ont été levées immédiatement après la décision prise par le gouvernement le 15 septembre 1964. Les restrictions frappant d'autres articles ou matériels ont été également levées, à l'exception de quelques-unes, cela pour les exigences de la sécurité et pour les deux autres importantes considérations que je viens de citer. Ces restrictions limitées et nécessaires ne concernent que les quelques zones que contrôlent les rebelles.

23. A cet égard, je tiens à dire quelques mots au sujet de l'importation par le Croissant-Rouge turc de vivres, de vêtements, de chaussures et d'autres articles. Plusieurs envois de ce genre ont été autorisés, sans aucune restriction et en franchise, bien que cette pratique soit mauvaise pour l'économie du pays. Bien que tous les articles importés puissent être facilement obtenus sur le marché chypriote et que les commerçants se voient ainsi privés de bénéfices qui devraient normalement découler de leur vente, bien que quelques-uns de ces articles ne parviennent jamais aux personnes nécessiteuses à qui ils sont destinés et qu'ils soient détournés au profit de celles qui participent à des opérations militaires, le gouvernement a cependant accepté la suggestion faite par la Force de permettre une autre de ces expéditions, sans restriction et en franchise. Ces marchandises ont été déchargées le 4 décembre 1964. Le gouvernement, lorsqu'il a accepté d'accorder ces facilités, a été mû par un esprit de bonne volonté et l'on doit comprendre que cette pratique ne peut pas s'établir sur une base permanente.

24. On doit également noter que le gouvernement a fourni l'électricité, l'eau et le téléphone à un certain nombre de Chypriotes turcs, bien qu'ils aient refusé de payer les redevances.

25. Dans son message au Secrétaire général, le 15 septembre 1964, le président Makarios a réaffirmé qu'il était disposé à ordonner la suppression et le démantèlement de tous les postes armés du gouvernement dans l'ensemble de l'île — à l'exception naturellement des fortifications nécessaires à la défense extérieure —, à condition que les dirigeants turcs soient également disposés à le faire de leur côté. Il a déclaré en outre que le Gouvernement de Chypre était prêt à accorder une assistance financière aux Chypriotes turcs que leurs dirigeants avaient forcés d'abandonner leurs foyers et qui désiraient être réinstallés, et à leur accorder toute la protection dont ils avaient tant besoin, non pour se protéger des Chypriotes grecs, mais de leur compatriotes terroristes, les Chypriotes turcs. Le Président a affirmé également que le Gouvernement de Chypre était prêt à accorder une amnistie générale de telle sorte que les rebelles accusés de crimes ou délits commis pendant la rébellion soient libérés de toute crainte d'arrestation ou de châtement.

26. Bien que les dirigeants turcs n'aient pas encore réagi de façon positive à cette politique déclarée du gouvernement, celle-ci n'en reste pas moins valable. C'est ce que réaffirme catégoriquement le Président de Chypre dans la lettre qu'il a adressée au représen-



General. In this letter my Government's policy with regard to the common effort for a return to normality is fully explained.

27. A specific issue to which my Government attaches great importance, and without which normality is meaningless, is that of freedom of communication and freedom of movement. Complete freedom of movement must be restored. In this connexion, it should be emphasized that my Government's conception of the term "freedom of movement" is freedom of movement for all citizens of Cyprus, whether Greek or Turkish Cypriots, and that this should apply fully also to the few areas which are, for the time being, under the control of the rebels.

28. As is reflected in the Secretary-General's report, the Government has done its utmost to facilitate freedom of movement. Certain proposals to this effect by Mr. Bernardes have also been accepted and implemented by my Government. The Government, for example, agreed that police road-blocks should be restricted to a minimum, with a view to their progressive elimination and that measures should be taken to ensure that no Cypriot citizens travelling in the island should be arbitrarily arrested or detained on charges relating to offences connected with the disturbances following the events of December 1963. The Government also agreed that Turkish Cypriots should be free to move in and out of the rebel-controlled pocket in a sector of Nicosia.

29. To illustrate the untenable situation existing because of the attitude of the rebels, I should perhaps mention that only this week when a sixteen-year-old Greek Cypriot, Michael Koupepides, lost his way into the so-called Turkish sector of Nicosia, he was arrested by the rebels and severely ill-treated. His life was fortunately saved, thanks to the timely intervention of certain Danish members of UNFICYP, who managed to free him. In the rebel-controlled sector of Nicosia, Cypriots who are not of Turkish origin are forbidden to enter freely. Some of those who do enter lose their lives or are ill-treated and detained.

30. The Secretary-General, in paragraph 36 of his report, states:

"... access by Greek Cypriots to areas controlled by Turkish Cypriots has continued to be barred almost completely, both in practice and as a matter of policy".

What is important to point out in this respect is the conclusion of the Secretary-General that this prohibition by the Turkish rebels is being practised as a matter of policy. Turkish Cypriots in certain areas are deprived of their freedom of movement not by the Government police or the Army, but by their own so-called leaders, again as a matter of policy.

31. Properties and installations and other establishments belonging to the Government and to citizens and located in the rebel-controlled areas—valued at several million pounds—are inaccessible to the Gov-

tant spécial du Secrétaire général, le 12 novembre 1964. Dans cette lettre, le gouvernement explique entièrement sa politique en ce qui concerne l'effort commun pour rétablir la situation normale.

27. Il est un point particulier auquel mon gouvernement attache beaucoup d'importance et sans lequel le retour à une situation normale n'est pas concevable. C'est celui de la liberté de déplacement et de communication. Il faut rétablir une liberté de déplacement totale. A cet égard, je dois souligner que par "liberté de déplacement" mon gouvernement entend la liberté de déplacement pour tous les citoyens de Chypre, que ce soient les Chypriotes grecs ou les Chypriotes turcs, et que cela doit être valable également dans les quelques zones qui sont actuellement sous le contrôle des rebelles.

28. Ainsi que le montre le rapport du Secrétaire général, le gouvernement a fait le maximum pour faciliter la liberté de déplacement. Il a accepté à cet égard certaines propositions faites par M. Bernardes et il les a mises en œuvre. Le gouvernement, par exemple, a accepté de réduire le plus possible les barrages de police sur les routes en vue de leur élimination progressive, et que des mesures soient prises pour protéger tous les Chypriotes circulant dans l'île contre des arrestations ou des détentions arbitraires du fait d'infractions qui auraient été commises à l'occasion des troubles qui ont suivi les événements de décembre 1963. Le gouvernement a également accepté que les Chypriotes turcs soient libres de sortir ou de rentrer dans les enclaves contrôlées par les rebelles dans le secteur de Nicosia.

29. Pour illustrer la situation intenable qui résulte de l'attitude des rebelles, je voudrais mentionner que, cette semaine encore, un jeune Chypriote grec de 16 ans, Michaël Koupepides, qui s'était perdu dans le secteur dit turc de Nicosia, a été arrêté par les rebelles et gravement maltraité. Il a été sauvé par l'intervention opportune de quelques soldats danois, membres de la Force, qui ont pu le libérer. Dans le secteur de Nicosia contrôlé par les rebelles, les Chypriotes qui ne sont pas d'origine turque n'ont pas la permission d'entrer librement. Si certains le tentent, ils risquent la mort ou d'être malmenés et incarcérés.

30. Le Secrétaire général, au paragraphe 36 de son rapport, déclare:

"... la communauté chypriote turque a continué, en pratique comme par principe, d'interdire presque complètement aux Chypriotes grecs l'accès des régions sous son contrôle".

Il est important de souligner cette conclusion du Secrétaire général que les rebelles turcs pratiquent cette interdiction par principe. Dans certaines zones, les Chypriotes turcs sont privés de leur liberté de mouvement non pas par la police gouvernementale ou l'armée, mais par leurs soi-disant chefs, toujours par principe.

31. Les biens immobiliers, installations et autres bâtiments appartenant au gouvernement et à des particuliers et sis dans des régions contrôlées par les rebelles — leur valeur a été estimée à plusieurs

ernment and to their owners, to the great detriment of the economy of the country as a whole.

32. Complete freedom of movement is the key to a return to normality. I am confident that if freedom of movement were completely restored, most of the hardships which a section of the Turkish population, in particular, are now suffering would be eliminated, and most of the problems would be solved. Freedom of movement, however, is resisted by the Turkish Cypriot rebels because its restoration would conflict with their policy of physical segregation of Greek Cypriots and Turkish Cypriots—an essential element in promoting the political aims of Turkey.

33. There can be no return to normality unless freedom of movement is completely ensured to all citizens—Greeks, Turks, Armenians and Maronites—and unless all these people are able once more to communicate freely and co-operate and live together in peace and harmony. Dividing lines, or green lines, and all other barriers, must be completely removed.

34. Another question to which my Government attaches primary significance is that of the resettlement of displaced persons. It is the policy of my Government to do everything possible to facilitate the return of displaced persons to their homes. Accordingly, my Government has welcomed discussions with UNFICYP for the purpose of implementing this humanitarian measure, the heavy financial burden of which will be borne by my Government. It has, in this respect, accepted the suggestion of the Special Representative of the Secretary-General for the assistance of UNFICYP by the stationing of UNFICYP elements in the resettled villages, for measures of protection against arbitrary arrest or detention on charges relating to alleged past offences connected with the disturbances following the events of December 1963, for financial assistance to Turkish Cypriots desirous of being resettled, and for their protection.

35. While my Government is more than anxious to facilitate in any way possible the return of the displaced persons to their villages, we are in possession of ample evidence that the so-called Turkish leadership does not wish them to return to their villages, and it is a well-known fact that terrorism is being used to prevent Turkish Cypriots wishing to do so from returning to their homes.

36. I do not believe that it is necessary to take more of your valuable time in order to give you further examples and details of the positive, humanitarian and constructive policy of my Government in its earnest desire to secure permanent peace in the country and a return to normal conditions. In spite of the measures taken in this direction by my Government, however, and in spite of the many and most valuable efforts of UNFICYP, its Commander and those

millions de livres — sont inaccessibles tant pour le gouvernement que pour les particuliers qui en sont propriétaires, au grand détriment de l'économie du pays.

32. La liberté complète de déplacement est la clef du retour à la normale. Si la liberté de mouvement est complètement rétablie, j'ai la conviction que seront éliminées la plupart des graves difficultés dont pâtit, en particulier, une partie de la population turque, et que la plupart des problèmes seront résolus. Néanmoins, les rebelles chypriotes turcs s'opposent à la liberté de déplacement, car son rétablissement serait en contradiction avec leur politique de ségrégation matérielle entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs — élément essentiel pour la réalisation des objectifs politiques de la Turquie.

33. Il ne peut y avoir de retour à la normale que si la liberté de déplacement est complètement assurée à tous les citoyens — Grecs, Turcs, Arméniens et Maronites — et que si tous sont de nouveau en mesure de communiquer librement, de coopérer et de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Les lignes de démarcation, les lignes vertes et toutes les autres barrières doivent être totalement supprimées.

34. Une autre question à laquelle mon gouvernement attache une importance essentielle est celle de la réinstallation des personnes déplacées. La politique de mon gouvernement est de faire le maximum pour faciliter le retour des personnes déplacées dans leurs foyers. C'est pourquoi mon gouvernement a accueilli avec faveur les discussions avec la Force des Nations Unies en vue de mettre en application cette mesure humanitaire, dont la lourde charge financière sera supportée par lui seul. A cet égard, le gouvernement a accepté l'offre du représentant spécial du Secrétaire général de faire intervenir la Force des Nations Unies en plaçant des éléments de cette dernière dans les villages de réinstallation, de prendre des mesures de protection contre l'arrestation ou la détention arbitraire du fait d'infractions qui auraient été commises à l'occasion des troubles qui ont suivi les événements de décembre 1963, de fournir une assistance financière aux Chypriotes turcs désireux d'être réinstallés et d'assurer leur protection.

35. Alors que mon gouvernement est profondément désireux de faciliter par tous les moyens possibles le retour des personnes déplacées dans leurs villages, nous avons la preuve évidente que les soi-disant dirigeants turcs ne souhaitent pas que ces personnes retournent dans leurs villages; et il est notoire que l'on a recours au terrorisme pour empêcher les Chypriotes turcs qui le désireraient de retourner dans leurs foyers.

36. Je ne crois pas nécessaire d'accaparer davantage votre temps précieux pour vous donner d'autres exemples et détails de la politique humanitaire, positive et constructive menée par mon gouvernement dans son désir sincère d'assurer au pays une paix permanente et le retour à une situation normale. Cependant, en dépit des mesures prises en ce sens par mon gouvernement, en dépit de tous les efforts méritoires déployés par la Force et son commandant,

of the Special Representative of the Secretary-General, normality has not been completely restored. The reasons are quite simple and obvious.

37. When we argued before this Council on a number of occasions that the policy of the rebels, dictated from Turkey, is to divide the people by force and intimidation, our statements were severely attacked by the Turkish representative. The theory was put forward that the Turkish Cypriots were simply afraid; it was alleged that it was because of this fear for their life and security that they did not wish to go back to their villages, and it was alleged that it was for this same reason that they wished to be physically separated from their Greek fellow-citizens. We maintained then, and we maintain now more strongly than ever, that the great majority of the Turkish Cypriots do not fear their Greek fellow-citizens with whom they wish to be allowed to live peacefully again as they have done before. They do fear, but it is the Turkish Cypriot extremists they fear. The policy of segregation is exercised against them by force by the terrorist leaders in their effort to pursue the policy of the Turkish Government to divide the people for political aims. It is, after all, not my Government's policy to divide.

38. In paragraph 32 of his report, the Secretary-General states:

"The situation is further complicated by evidence made available to UNFICYP that certain non-normal conditions are being maintained by measures applied by one community to its own members."

39. The intimidation of Turkish Cypriots by their own so-called leaders is a feature in the situation in Cyprus which has recently reached new dimensions and which cannot and should not be ignored by UNFICYP, if it is to succeed in the task entrusted to it by the Security Council. Turkish Cypriots, as I have already stated, are deprived of their freedom of movement, not by the Greek Cypriots or by the Government, but by their own so-called leaders. In many cases, as, for instance, in Nicosia, the Turks are not allowed out of the so-called Turkish sector, except on certain conditions and with the special permission of their leaders. Turkish displaced persons are not allowed by their own leaders to return to their homes and to their peaceful lives near their Greek neighbours and friends. The Turkish rebels are imposing upon a section of the Turkish Cypriot population, which is under their control, conditions of terrorism and misery in furtherance of their political aims, whereas those Turkish Cypriots could live in peace and prosperity if they were only allowed to do as they themselves would wish.

40. Glaring evidence of these facts is the following order which has been recently issued by the terrorist leaders to the Turkish Cypriots in Limassol where conditions, in fact, for a long time have been completely normal. The order which has been brought to the notice of the UNFICYP reads as follows:

et de ceux du représentant spécial du Secrétaire général, la vie normale n'a pas été entièrement rétablie. Les raisons en sont aussi simples qu'évidentes.

37. Lorsque nous avons affirmé, en maintes occasions, devant ce Conseil, que la politique des rebelles, dictée par la Turquie, était de diviser la population par la force et l'intimidation, nos déclarations ont été sévèrement critiquées par le représentant de la Turquie. La théorie a alors été avancée que les Chypriotes turcs étaient tout simplement effrayés; c'était en raison de cette peur pour leur vie et pour leur sécurité qu'ils ne désiraient pas retourner dans leurs villages et c'était pour la même raison qu'ils souhaitaient être matériellement séparés de leurs compatriotes grecs. Nous avons soutenu alors et nous soutenons plus que jamais, que, dans leur grande majorité, les Chypriotes turcs ne craignent pas leurs compatriotes grecs, avec lesquels ils souhaitent pouvoir vivre paisiblement comme ils le faisaient naguère. Ils éprouvent bien une crainte, mais c'est la crainte des extrémistes chypriotes turcs. Une politique de ségrégation leur est imposée par la contrainte par des chefs terroristes cherchant à appliquer la politique du Gouvernement turc, qui est de diviser la population dans des buts politiques. Il n'est pas, en revanche, dans la politique de mon gouvernement de diviser.

38. Au paragraphe 32 de son rapport, le Secrétaire général dit ce qui suit:

"La situation se trouve encore compliquée du fait que, d'après des renseignements communiqués à la Force, certaines conditions anormales sont maintenues au moyen de mesures appliquées par une communauté à ses propres membres."

39. L'intimidation des Chypriotes turcs par leurs soi-disant chefs est un aspect de la situation à Chypre, qui a atteint récemment de nouvelles dimensions, et que la Force des Nations Unies ne peut pas et ne doit pas ignorer, si elle veut mener à bien la tâche qui lui a été confiée par le Conseil de sécurité. Comme je l'ai déjà dit, les Chypriotes turcs sont privés de leur liberté de mouvement non pas par les Chypriotes grecs ou par le gouvernement, mais par leurs soi-disant chefs. En de nombreux cas, à Nicosia par exemple, les Turcs ne sont pas autorisés à sortir du prétendu secteur turc, sauf dans certaines conditions et avec la permission expresse de leurs chefs. Les personnes déplacées turques se voient refuser par leurs propres chefs l'autorisation de retourner dans leurs foyers et de reprendre une existence paisible près de leurs voisins et amis grecs. Pour servir leurs objectifs politiques, les rebelles turcs imposent à une partie de la population chypriote turque, qui se trouve sous leur contrôle, une vie de terrorisme et de misère, alors que cette population pourrait vivre dans la paix et la prospérité si elle était autorisée à faire ce qu'elle souhaite.

40. On trouve une preuve flagrante de ces faits dans l'ordre ci-après, qui a été publié récemment par les chefs terroristes à l'intention des Chypriotes turcs de Limassol, où les conditions avaient été, depuis longtemps, tout à fait normales. Cet ordre, qui a été porté à la connaissance de la Force, est ainsi libellé:

"Turkish Cypriots not in possession of a permit are prohibited from entering the Greek Cypriot sector.

"A. Those who disobey this order with a view to having trade connections with the Greek Cypriots shall pay a fine of £25 or be punished with imprisonment.

"B. A fine . . . will be imposed on: (1) those who converse or enter into negotiations with Greek Cypriots or who accompany any stranger into our sector; (2) those who come in contact with Greek Cypriots for any official work; (3) those who appear before Greek Cypriot courts; (4) those who visit the Greek Cypriot Hospital for the purpose of having an examination or obtaining pharmaceutical needs.

"C. A fine of £20 will be imposed on those who have dealings with Greek Cypriots or buy from Greek Cypriots goods that they can get from the Turkish Cypriot sector, and on those who buy from Greek Cypriots their supply of goods that we can manufacture. Those who allow the importation of such goods into our sector will be similarly fined.

"D. A fine of £25 or other severe punishment and one month's imprisonment or whipping will be imposed on those who enter the Greek Cypriot sector: (1) for promenade; (2) for friendly association with Greek Cypriots; (3) for amusement; (4) for conveyance of information to Greek Cypriots." [S/6102, annex III, para. 44.]

41. Hassan Kemal, a former assistant district officer of Limassol, and now referred to as the representative of the Turkish minority in that city, admitted that he was the author of the above leaflet. It must be noted that even whipping has been introduced as a punishment of Turkish Cypriots who have friendly associations with Greeks. However, there are much worse examples than this. The régime of terror operated by the so-called leaders of the Turkish minority has brought death by execution and torture to a number of Turkish Cypriots whose only crime was an intention to return to their villages and their peaceful lives near their Greek Cypriot fellow-citizens.

42. On 31 October, Hussein Hassan was publicly executed by terrorists in the square of Mora village, in the presence of his wife and five children, because he and his family wanted to go back to their village.

43. Another Turk, by name of Moulla Salih Hemin, from Mallia, a village in Limassol District, was tortured by Turkish rebels because he dared to employ a Greek Cypriot lawyer in a court case.

44. Ali Karfa of Episkopi was murdered because his relations with the Greeks was good. In Limassol, Ali Jalal was murdered for the same reason, and in

"Il est interdit aux Chypriotes turcs de pénétrer sans autorisation dans le secteur chypriote grec.

"A. Quiconque contreviendra à cet ordre en vue d'établir des relations commerciales avec les Chypriotes grecs sera condamné à une amende de 25 livres ou puni d'une peine d'emprisonnement.

"B. Sera passible d'une amende . . . : 1) quiconque s'entretiendra avec des Chypriotes grecs ou engagera des négociations avec eux, et quiconque accompagnera un inconnu pénétrant dans notre secteur; 2) quiconque entrera en contact avec des Chypriotes grecs pour toute question officielle; 3) quiconque comparaitra devant un tribunal chypriote grec; 4) quiconque se rendra à l'hôpital chypriote grec pour y subir un examen médical ou se procurer des médicaments.

"C. Sera passible d'une amende de 20 livres, quiconque entretiendra des rapports d'affaires avec des Chypriotes grecs ou achètera à des Chypriotes grecs des marchandises qu'il aurait pu obtenir dans le secteur chypriote turc, et également quiconque se procurera auprès de Chypriotes grecs des marchandises que nous pouvons produire. La même amende frappera ceux qui permettront l'importation desdites marchandises dans notre secteur.

"D. Sera passible d'une amende de 25 livres ou d'un châtiement sévère, et d'un mois d'emprisonnement ou de la peine du fouet, quiconque pénétrera dans le secteur chypriote grec: 1) pour s'y promener; 2) pour y rencontrer des Chypriotes grecs à titre amical; 3) pour se distraire; 4) pour communiquer des renseignements aux Chypriotes grecs." [S/6102, annexe III, par. 44.]

41. Hassam Kemal, ancien fonctionnaire de district à Limassol, maintenant connu comme le représentant de la minorité turque dans cette ville, a admis qu'il était l'auteur de l'ordre dont je viens de donner lecture. On notera l'introduction de la peine du fouet pour punir les Chypriotes turcs qui entretiendraient des liens amicaux avec les Grecs. Pourtant il y a pire encore. Le régime de terreur exercé par les prétendus chefs de la minorité turque a entraîné la mort, par l'exécution et la torture, d'un certain nombre de Chypriotes turcs dont le seul crime était de vouloir retourner dans leurs villages pour reprendre leur existence paisible près de leurs compatriotes grecs.

42. Le 31 octobre, Hussein Hassan a été publiquement exécuté par des terroristes sur la place du village de Mora, en présence de sa femme et de ses cinq enfants, parce que lui-même et sa famille souhaitaient regagner leur village.

43. Un autre Turc, Moulla Salih Hemin, du village de Mallia, dans le district de Limassol, a été torturé par des rebelles turcs parce qu'il avait osé faire appel à un avocat chypriote grec pour présenter son affaire devant un tribunal.

44. Ali Karfa d'Episkopi a été assassiné à cause de ses bonnes relations avec les Grecs. Ali Jalal a été également assassiné à Limassol pour la même

Kandou village Ahmed Straos was murdered because he dared to seek the protection of the police.

45. In another case, Turkish rebels asked a Turkish Cypriot to allow his two daughters to accompany them to certain Turkish military positions. He naturally refused and added that he was prepared to spare his son but would not let his two daughters go. The Turkish rebels did not like the idea and cold-bloodedly murdered the poor father.

46. Halite Mustafa, a married woman, who spent more than three months in a so-called Turkish Cypriot prison in the Turkish sector of Nicosia because of her friendly feelings towards the Greek Cypriots and who finally managed to escape and seek the protection of the police, described to the authorities the terrible methods employed by the rebels against Turkish Cypriots who wish to have friendly association and co-operation with their Greek fellow-citizens.

47. We are in possession of ample evidence that many Turkish Cypriots, living under the control of their terrorist compatriots, wish to be rid of this yoke.

48. Many Turks, in spite of the danger to their lives, have attempted to escape and return to their homes, and some of them have succeeded in doing so. They have been able to describe the terrible life they were forced to live under the régime of terror and intimidation of their so-called leaders. A significant number of Turks who have been persuaded or compelled to leave their homes in order to serve the policy of division and partition have now managed to return to their villages.

49. In the village of Pitargou, in the Paphos area, Turkish terrorists opened fire against a number of Turks who had returned, in order to compel them to leave their homes once again and move into terrorist-controlled concentration camps. The Turks of Pitargou sought the protection of the Government police, which was granted them. A similar incident occurred in the village of Mallia.

50. I am in a position to report to you about a great number of cases of innocent Turkish Cypriots, who have either been murdered by the rebels or who have been ill-treated and tortured because of their "crime" to disagree with the policy of division; and I am also in a position to refer to a great number of cases of Turkish Cypriots who have, in spite of the great dangers involved, escaped from the concentration camps that have been imposed upon them by the Turkish policy of partition and strife. If it becomes necessary, I am quite prepared and ready to cite them all.

51. The imposed segregation upon a section of the Turkish population has yet another serious consequence, apart from all the other evils that it has brought upon them. I quote again from the Secretary-General's report:

"... Turkish Cypriots who commit serious crimes against other Turkish Cypriots now do so with

raison. Ahmed Straos a lui aussi été assassiné dans le village de Kandou parce qu'il avait osé demander protection à la police.

45. Dans un autre cas, les rebelles turcs ont demandé à un Chypriote turc d'autoriser ses deux filles à les accompagner dans certaines positions militaires turques. Il a naturellement refusé en ajoutant qu'il était prêt à laisser partir son fils, mais non pas ses deux filles. Les rebelles turcs n'ont pas apprécié pareille attitude; ils ont de sang-froid assassiné le pauvre père.

46. Halite Mustafa, une femme mariée, qui avait passé plus de trois mois dans une prison prétendue chypriote turque, dans le secteur turc de Nicosia, en raison de ses relations amicales avec les Chypriotes grecs, et qui avait finalement réussi à s'enfuir et à se mettre sous la protection de la police, a décrit aux autorités les terribles méthodes employées par les rebelles contre les Chypriotes turcs qui veulent maintenir des relations d'amitié et de coopération avec leurs compatriotes grecs.

47. Nous sommes en possession de preuves abondantes qui confirment que de nombreux Chypriotes turcs, vivant sous le contrôle de leurs compatriotes terroristes, désirent se libérer du joug de ces derniers.

48. De nombreux Turcs, en dépit du danger que cela représente pour leur existence, ont essayé de s'enfuir et de rentrer dans leurs foyers; certains d'entre eux ont réussi à le faire. Ils ont été en mesure de décrire la vie atroce qu'ils étaient obligés de mener sous le régime de terreur et d'intimidation de leurs prétendus dirigeants. Un nombre important de Turcs, ayant été obligés d'abandonner leur foyers pour servir la politique de division et de partage, ont maintenant réussi à revenir dans leurs villages.

49. Dans le village de Pitargou (région de Paphos), des terroristes turcs ont ouvert le feu sur un certain nombre de Turcs qui étaient retournés dans leurs villages, en vue de les forcer, une fois de plus, à abandonner leurs foyers et à se rendre dans les camps de concentration contrôlés par les terroristes. Les Turcs de Pitargou ont recherché la protection de la police gouvernementale, qui leur a été accordée. Un incident analogue s'est produit dans le village de Mallia.

50. Je suis en mesure de vous citer un grand nombre de cas relatifs à d'innocents Chypriotes turcs, qui ont été ou bien assassinés par les rebelles, ou bien maltraités et torturés à cause de leur "crime", qui consistait à désapprouver la politique de division. Je pourrais également vous citer en grand nombre les cas de Chypriotes turcs qui, malgré les grands dangers qu'ils couraient, se sont enfuis du camp de concentration qui leur avait été imposé par la politique turque de partage et de lutte. Je suis tout à fait disposé, s'il le faut, à vous citer tous ces cas.

51. La ségrégation imposée à une partie de la population turque a encore une autre conséquence sérieuse, en plus de tous les autres maux qu'elle a déjà provoqués. Voici un extrait du rapport du Secrétaire général:

"... les Chypriotes turcs qui commettent des infractions graves contre d'autres Chypriotes turcs

impunity. There have been in the recent past several cases where Turkish Cypriots have committed serious crimes against Turkish Cypriot compatriots where the machinery of the law has not been invoked because of the present conditions." [S/6102, para. 107.]

This paragraph from the Secretary-General's report is eloquent enough and requires no further elucidation or comment.

52. Another example of the policy of the rebels to undermine the effort for a return to normality is their attitude with regard to Government and private property situated in the so-called Turkish sectors. Not only do the rebels refuse to allow the operation of industries and factories, but they do not even allow the removal of machinery and goods by their owners. Further striking evidence is their refusal not only to return the records of the Land Registry Office to the Government, but even to allow access to them. As a result of this, dealings with immovable property, mortgages etc. are at a standstill, causing great hardship to thousands of people and a great detriment to the economic activity of the country. The records and the library of the Nicosia law courts are treated in the same way as all other records of Government offices situated in the so-called Turkish sector of Nicosia.

53. The Turkish rebels have nothing to gain, politically or otherwise, by keeping those records and nothing to lose by returning them, nor can they possibly evoke any justification whatsoever. It is simply part of the efforts directed against the restoration of normality.

54. There have been attempts by the Turkish terrorist leaders to undermine the smooth functioning of the courts and the administration of justice. Their attempt was mainly concentrated in Nicosia. This is clearly reflected in the Secretary-General's report and in the aide-mémoire dated 23 November 1964 from UNFICYP to Vice-President Küçük, dealing with the efforts of the so-called leaders of the Turkish minority to stall the recent favourable developments regarding the functioning of the Nicosia District Court, reads as follows:

"Unfortunately, during the past two weeks this favourable trend has been reversed without sound reason—to the best of UNFICYP's knowledge. UNFICYP deploras this trend. The Turkish Cypriot staff members, with one exception, have ceased to come to the court premises in Wolseley Barracks, and judges and court officials have been denied court records and books from the library in the law-courts building." [Ibid., annex V, para. 16.]

55. The Secretary-General, in his report, has this to say in connexion with the same subject:

"The practical results which were being gradually achieved, through the good offices of UNFICYP, in a return to the normal functioning of the law-courts

le font en toute impunité. Il s'est produit récemment plusieurs cas de Chypriotes turcs qui avaient commis des infractions graves contre d'autres Chypriotes turcs, et l'appareil de la justice n'a pas été mis en mouvement en raison de la situation présente." [S/6102, par. 107.]

Ce paragraphe du rapport du Secrétaire général est suffisamment éloquent et n'appelle pas d'autres commentaires.

52. Je puis vous citer un autre exemple de la politique des rebelles, qui tend à saper les efforts déployés en vue d'un retour à une situation normale; il s'agit de leur attitude à l'égard du gouvernement et des propriétés privées situées dans ce que l'on appelle les quartiers turcs. Non seulement les rebelles refusent aux industries et aux usines de fonctionner, mais ils ne permettent même pas à leurs propriétaires d'enlever leurs machines et leurs biens. La preuve évidente de cette attitude est leur refus non seulement de restituer les archives du cadastre au gouvernement, mais aussi d'accorder la permission de les consulter. Par suite de cette politique, tout ce qui concerne la propriété immobilière, les hypothèques, etc., se trouve paralysé, ce qui gêne considérablement des milliers de personnes et nuit à l'activité économique du pays. Les archives et la bibliothèque des tribunaux de Nicosia subissent un sort analogue, de même que celles des bureaux gouvernementaux situés dans ce que l'on appelle le quartier turc de Nicosia.

53. Les rebelles turcs n'ont rien à gagner, sur le plan politique ou autrement, à garder ces archives et ils n'ont rien à perdre à s'en séparer; en outre, ils ne sauraient donner aucune justification de leur attitude. Elle s'inscrit simplement dans le cadre de leurs efforts pour empêcher le retour à la normale.

54. Les dirigeants terroristes turcs ont fait d'autres tentatives pour entraver le bon fonctionnement des tribunaux et l'administration de la justice. Ces tentatives ont surtout eu lieu à Nicosia. Cela se reflète nettement dans le rapport du Secrétaire général et dans l'aide-mémoire adressé par la Force des Nations Unies au vice-président Küçük, le 23 novembre 1964, dont un passage relatif aux efforts des prétendus dirigeants de la minorité turque en vue d'empêcher la reprise du fonctionnement du tribunal de district de Nicosia, qui évoluait de façon favorable, se lit comme suit:

"Malheureusement, cette tendance favorable a été renversée au cours des deux dernières semaines, sans que cette décision ait été prise, à la connaissance de la Force, pour une raison valable. La Force déplore qu'il en soit ainsi. A une exception près, les employés chypriotes turcs ont cessé de se rendre au tribunal installé dans la caserne de Wolseley et les juges et employés du tribunal n'ont pu se faire produire les dossiers et les livres se trouvant dans le bâtiment des tribunaux." [Ibid., annexe V, par. 16.]

55. Le Secrétaire général, dans son rapport, déclare en ce qui concerne le même sujet:

"Les résultats pratiques que l'on enregistrait peu à peu, grâce aux bons offices de la Force, dans la voie d'un retour au fonctionnement normal des

in Nicosia have thus been frustrated, and the headway which UNFICYP had been making progressively during the last few months, with the co-operation of the Minister of Justice and the Supreme Court of the Republic, has been stalled, although, it is hoped, only temporarily." [S/6102, para. 97.]

56. In this connexion I would point out to the members of the Council that the Supreme Court of Cyprus is functioning properly and smoothly under the presidency of a Turkish Cypriot judge, its other members being two Greek Cypriots, one Maronite Cypriot and another Turkish Cypriot. Also other courts throughout the country function properly and smoothly. As far as the integrity of the Cypriot courts is concerned, members of the Council are referred to the relevant parts of the Secretary-General's report.

57. Those who have carefully read the report must also have noticed that the rebels have flatly rejected almost all UNFICYP proposals aiming at restoring normal conditions. For example, a programme prepared by UNFICYP for the defortification of the island has been turned down completely.

58. To sum up, in regard to the internal situation in Cyprus there has been, on the one hand, an absence of major incidents and therefore comparative calmness, during the period under review. The efforts of the Government and of UNFICYP for a return to normality, on the other hand, are constantly being obstructed and undermined by the rebels, who apply the Turkish Government's policy of division and strife, for its sinister political aims which are not secret: partition or its disguised form, federation. We feel that, while everything should be done to avoid a recurrence of fighting—and we are ready to do our utmost in this direction—the United Nations Force in Cyprus, for its part, should contribute more effectively towards achieving the goal of a return to normality.

59. The policy of the Turkish Government, as also expressed by the Turkish Cypriot leaders, is to try to prove to the world, through conflict, strife, segregation and division, that Greek and Turkish Cypriots cannot live together in harmony under one Government. This is by now clear to all. The United Nations Force in Cyprus has a task to perform: the task which the Security Council laid down in its resolution of 4 March 1964 [S/5575] and reiterated by subsequent resolutions. The United Nations Force in Cyprus has already achieved a great deal, and we are sincerely grateful for that, but its mission should be completed if the United Nations operation in Cyprus is to result in success.

60. In my Government's firm view, a return to normality could be achieved if UNFICYP would agree to ensure implementation of the measures enumerated in the concluding paragraphs of the letter dated 12 November 1964 from President Makarios to the Special Representative [S/6102, annex III]. As far as our position is concerned, I wish to reiterate

tribunaux judiciaires de Nicosia ont été ainsi compromis, et les progrès que la Force avait marqués peu à peu ces derniers mois, avec la coopération du Ministre de la justice et de la Cour suprême de la République, ont été enrayés, temporairement il faut l'espérer." [S/6102, par. 97.]

56. A ce propos, je voudrais souligner devant les membres du Conseil le fait que la Cour suprême de Chypre fonctionne de manière tout à fait normale sous la présidence d'un juge chypriote turc, ses autres membres étant deux Chypriotes grecs, un Chypriote maronite et un autre Chypriote turc. Il en est de même pour d'autres tribunaux dans le pays, qui fonctionnent de façon tout à fait satisfaisante. Pour ce qui est de l'intégrité des tribunaux chypriotes, les membres du Conseil sont priés de lire les parties pertinentes du rapport du Secrétaire général.

57. Tous ceux qui ont pris soigneusement connaissance de ce rapport ont remarqué que les rebelles rejettent carrément presque toutes les propositions de la Force des Nations Unies destinées à assurer le retour à des conditions normales. C'est ainsi qu'un programme de la Force destiné à démanteler les fortifications de l'île a été complètement rejeté.

58. Pour résumer la situation intérieure à Chypre, je dirai que nous avons, d'un côté, constaté l'absence d'incidents majeurs pendant la période examinée et, de la sorte, enregistré un calme relatif. Les efforts du gouvernement et ceux de la Force des Nations Unies, d'autre part, en vue d'assurer le retour à des conditions normales, sont constamment gênés et sapés par les rebelles qui appliquent la politique de division et de lutte du Gouvernement turc, en vue de réaliser leurs sinistres desseins politiques qui ne sont pas secrets: le partage, ou sa forme déguisée, la fédération. Nous estimons que, tandis que tout devrait être fait pour éviter une reprise des combats — et nous sommes prêts à faire le maximum d'efforts dans ce sens —, la Force des Nations Unies à Chypre devrait d'autre part contribuer de manière plus efficace à rétablir une situation normale.

59. La politique du Gouvernement turc, telle qu'elle a été également définie par les Chypriotes turcs, a pour but de prouver au monde, en créant des conflits, des tensions, la ségrégation et la division, que les Chypriotes grecs et turcs ne peuvent vivre en harmonie sous un même gouvernement. Cela n'échappe maintenant à personne. La Force des Nations Unies à Chypre a une tâche à accomplir, celle que le Conseil de sécurité lui a assignée dans sa résolution du 4 mars 1964 [S/5575] et qu'il a confirmée dans les résolutions ultérieures qu'il a adoptées à ce sujet. La Force des Nations Unies à Chypre a déjà obtenu des résultats importants et nous lui en sommes sincèrement reconnaissants; mais elle doit achever sa tâche pour que l'opération des Nations Unies à Chypre réussisse.

60. Mon gouvernement est fermement convaincu que le retour à des conditions normales serait possible si la Force des Nations Unies acceptait d'assurer l'application des mesures énumérées dans les derniers paragraphes de la lettre adressée le 12 novembre 1964 au représentant spécial par le président Makarios [S/6102, annexe III]. Pour ce qui est de notre position,

before this Council once again that the Cyprus Government is always willing to adopt any suggestion for measures which may contribute to pacification and restoration of normality, provided that such measures do not affect the defence requirements of the country and do not prejudice the solution of the political problem.

61. A year has elapsed since the outbreak in Cyprus of the rebellion of the extremist section of the Turkish minority. In the course of the past year Cyprus has been the subject of continuous threats by Turkey, threats of invasion, threats of attack and aggression, which culminated in the brutal bombings of early August 1964. The cause of the sufferings of the people of Cyprus—Greek Cypriots, Turkish Cypriots and others—has been the expansionist and neo-colonialist policy of Turkey. It is clear to all that Greek and Turkish Cypriots could live harmoniously together if they were only left alone, but they are not left alone. Peace and normality in Cyprus can easily be ensured, if the subversion instigated by Turkey is terminated and if an end is put to the aggressive actions and threats of Turkey. In this connexion I must stress once again that the continued illegal presence in Cyprus of the Turkish military contingent constitutes a constant danger to the peace and security of Cyprus.

62. It is not my intention to take up your time by enumerating again the various subversive and aggressive actions, the innumerable threats and the violations of the territorial integrity of Cyprus, perpetrated by Turkey in the course of the year that has elapsed. The Council is quite familiar with all these. It is very pertinent, however, to refer to a very recent and most characteristic statement made by the President of the Republic of Turkey, General Cemal Gürsel, which was published on 14 December 1964.

63. In that statement President Gürsel reiterated what he had earlier said, to which reference was made in previous debates in this Council. General Gürsel stated at that time: "If the need arises the question of Cyprus will be settled by bombs." General Gürsel went on to make it quite clear that, if the Cyprus question is not soon settled, the bombing of Cyprus will be repeated. He seems to be under the false impression that killing and burning with napalm incendiary bombs will make it possible for Turkey to subdue the heroic people of Cyprus, whose only demand, a legitimate demand, is complete freedom. General Gürsel seems also to be under the illusion that Turkey can be allowed to endanger international peace and that Turkey is in a position to dictate to the United Nations and to the world its own terms of peace and war, at a time, in particular, when even the great Powers are being gradually deprived of this power.

64. That statement by the President of Turkey has come at a moment when the situation in Cyprus is marked with relative calmness, when progress has been made. That statement alone, out of the very many similar statements expressing the intentions and attitude of Turkey, together with the obstructionist behaviour of the Turkish rebels to undermine all efforts for a return to normality, based again on

je tiens à répéter une fois de plus devant le Conseil que le Gouvernement de Chypre est prêt à adopter toutes les mesures susceptibles de contribuer à la pacification et au retour à une situation normale qui seront suggérées, à condition que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les nécessités de la défense du pays et ne compromettent pas la solution du problème politique.

61. Une année s'est écoulée depuis qu'a éclaté à Chypre la rébellion des extrémistes de la minorité turque. Au cours de cette année, Chypre a été constamment menacée par la Turquie: menaces d'invasion, d'attaque et d'agression qui ont abouti aux bombardements inhumains du début du mois d'août 1964. La cause des souffrances du peuple chypriote — qu'il s'agisse des Chypriotes grecs, des Chypriotes turcs ou d'autres — a été la politique expansionniste et néo-colonialiste de la Turquie. Il est évident pour tout le monde que les Chypriotes grecs et turcs pourraient vivre en harmonie si on les laissait tranquilles; mais on ne le fait pas. La paix et une vie normale peuvent être aisément assurées à Chypre, s'il est mis fin à la subversion provoquée par la Turquie, ainsi qu'à ses menaces et à ses actes agressifs. A cet égard, je dois souligner une fois de plus que la présence illégale à Chypre d'un contingent militaire turc constitue un danger permanent pour la paix et la sécurité de l'île.

62. Je n'ai pas l'intention d'abuser du temps du Conseil en énumérant les divers actes subversifs et agressifs commis par la Turquie au cours de l'année écoulée, ainsi que les innombrables menaces et les violations de l'intégrité territoriale de Chypre dont elle s'est rendue coupable. Le Conseil les connaît bien. Cependant, il y a lieu de mentionner une déclaration toute récente et très caractéristique faite par le général Cemal Gürsel, président de la République turque, déclaration qui a été rendue publique le 14 décembre 1964.

63. Le président Gürsel est revenu sur ce qu'il avait dit précédemment et qui avait été mentionné au cours de débats antérieurs du Conseil. Il a déclaré alors: "S'il le faut, la question de Chypre sera réglée par des bombes." Le général Gürsel a poursuivi en affirmant très nettement que, si la question de Chypre n'était pas réglée prochainement, les bombardements reprendraient. Il semble croire, à tort, qu'en tuant et en incendiant avec des bombes au napalm, la Turquie parviendra à subjuguier le peuple héroïque de Chypre qui demande seulement et bien légitimement son entière liberté. Le général Gürsel semble avoir également l'illusion que la Turquie peut impunément mettre en danger la paix internationale et dicter aux Nations Unies et au monde ses propres conditions sur la paix et la guerre au moment précis où les grandes puissances elles-mêmes perdent progressivement ce pouvoir.

64. Cette déclaration du Président de la République turque a été faite à un moment où l'on constatait à Chypre un certain retour au calme et où des progrès avaient été faits. Cette déclaration seule, parmi toutes les déclarations semblables dans lesquelles ont été exprimées les intentions et l'attitude de la Turquie, et dans le contexte de la politique d'obstruction qu'appliquent les rebelles turcs afin de compro-



Turkey's policy, composes the true picture of the situation in Cyprus. That policy of threats, blackmail and subversion, pursued in furtherance of the expansionist aims of Turkey, is undermining the efforts of the United Nations.

65. The policy of division, expansion and neo-colonialism followed by Turkey, in violation of the United Nations Charter, not only has been and continues to be the cause of the whole trouble in the area but is solely responsible for rendering an agreed settlement as provided for in the Security Council's resolution of 4 March 1964 virtually impossible, in spite of the continued efforts of the United Nations Mediator.

66. Turkey has been refusing to accept the very basis of the solution as it was quite clearly laid down in the resolution of 4 March 1964. This resolution, in providing for the appointment of the mediator, called for such a solution to be—and I underline this—"in accordance with the Charter of the United Nations, having in mind the well-being of the people of Cyprus as a whole".

67. Those few words provide quite clearly and unmistakably the basic principles for a solution. The resolution of 4 March 1964 speaks of the Charter of the United Nations and therefore of its principles. It speaks of the people of Cyprus as a whole, and not of different groups or separate entities. It speaks of the well-being of the people of Cyprus as a whole, and not of any interests of other countries. Those basic elements which have been provided for in that resolution cannot be ignored, negotiated or compromised. Therefore, an agreed settlement is not possible and will not be possible as long as Turkey refuses to accept the basis of such a settlement as laid down by the Security Council. In this connexion I wish to stress that, in my Government's view, the solution of the Cyprus question under the United Nations Charter cannot under any circumstances be subject to the veto of Turkey or of any other foreign Power.

68. Our goal remains the same. It cannot and will not be abandoned. Neither the continual threats, nor the subversion, nor the bombs of General Gürsel will be able to change our objectives, which are the objectives of the United Nations. We are striving for a peaceful and lasting solution, which can only be achieved through the freely expressed will of the people of Cyprus in accordance with the principles of democracy and justice, a solution based on the principles of the Charter of the United Nations. That is why my Government has welcomed the resolutions of the Security Council. That is why my Government has welcomed the stationing of UNFICYP in our country, and it is in this same spirit that my Government has requested the General Assembly of the United Nations to deal with the question of Cyprus in the course of its nineteenth session.

69. My Government has accepted the extension for another period of three months of the stationing of

mettre tous les efforts faits en vue d'un retour à une situation normale, est encore une manifestation de la politique turque et donne une image véritable de la situation à Chypre. Cette politique de menaces, de chantage et de subversion qui a pour but de réaliser les visées expansionnistes de la Turquie, sape tous les efforts des Nations Unies.

65. La politique de division, d'expansion et de néo-colonialisme poursuivie par la Turquie en violation de la Charte des Nations Unies non seulement a été et reste la cause des troubles qui se produisent dans la région, mais est seule responsable du fait que l'accord proposé par la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964 est virtuellement impossible, en dépit des efforts répétés du Médiateur des Nations Unies.

66. La Turquie a refusé d'accepter la base même de cette solution, telle qu'elle avait été définie dans la résolution du 4 mars 1964. Cette résolution, en prévoyant la désignation d'un médiateur, stipulait que la solution devrait être adoptée — et je souligne ceci — "conformément à la Charte des Nations Unies et eu égard au bien-être du peuple de Chypre tout entier".

67. Ces quelques mots définissent très clairement, sans laisser place à aucun malentendu, les principes de base d'une solution. La résolution du 4 mars 1964 s'appuie sur la Charte des Nations Unies et sur ses principes. Elle parle du peuple de Chypre tout entier, et non des groupes différents ou des entités séparées. Elle s'intéresse au bien-être du peuple de Chypre tout entier et non aux intérêts d'autres pays. Ces éléments de base, définis dans cette résolution du Conseil de sécurité, ne peuvent être négligés; ils ne peuvent faire l'objet de transactions ou de compromis. Par conséquent, un règlement n'est pas possible et ne le sera pas tant que la Turquie refusera d'accepter les bases du règlement qui ont été définies par le Conseil de sécurité. A ce propos, je tiens à souligner que, de l'avis de mon gouvernement, une solution de la question de Chypre conforme à la Charte des Nations Unies ne saurait, en aucune circonstance, se heurter au veto de la Turquie ou d'une puissance étrangère quelconque.

68. Notre but demeure le même. Il ne saurait être abandonné, et il ne le sera pas. Ni les menaces constantes, ni la subversion, ni les bombes du général Gürsel ne pourront nous amener à modifier nos objectifs, qui sont ceux des Nations Unies. Nous nous efforçons de parvenir à une solution pacifique et durable, qui ne pourra être obtenue que par la volonté librement exprimée de la population de Chypre conformément aux principes de la démocratie et de la justice, et qui sera fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi mon gouvernement a accueilli favorablement les résolutions du Conseil de sécurité. C'est pourquoi il est heureux que la Force des Nations Unies soit stationnée à Chypre, et c'est dans le même esprit qu'il a demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de régler la question de Chypre au cours de sa dix-neuvième session.

69. Mon gouvernement a accepté que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à

the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus in the legitimate expectation that, during this next period of three months, it will be able to complete the task entrusted to it by the Security Council. In the meantime, it is hoped, the General Assembly will be able to deal with the question, and that it will uphold in the case of Cyprus the democratic principles enshrined in the Charter, as it has done in so many other cases. The principles of the Charter, the unfettered independence and unrestricted sovereignty which all Member States are entitled to enjoy without limitation or reservation, must be fully applied to Cyprus. I trust that the United Nations will not fail.

70. Mr. ERALP (Turkey): I should like to begin my brief statement with the expression of a wish. My Government, my delegation and myself have been utterly dismayed by the illness of the Secretary-General. We are gratified to hear that he is making rapid progress on the way to complete recovery and we hope that he will soon be well enough to bring, with renewed energy, his wisdom and experience to the aid of the United Nations at this critical moment in its history.

71. I should like, furthermore, to express to the Secretary-General, as well as to his immediate collaborators here, to the Commander of UNFICYP, General Thimayya, and to the Special Representative, General Thimayya, and to the Special Representative of the Secretary-General, Mr. Bernardes, our sincere thanks for their diligent and patient humanitarian efforts to bring some measure of relief to the harassed Turkish community.

72. Thanks are also due to those Member States which have served the cause of peace on the troubled island by contributing troops and police contingents to UNFICYP, and to those countries which, by voluntary financial contributions, have made it possible for UNFICYP to exist and to operate.

73. Before turning to the Secretary-General's report which we have before us and which will be the basis of the Council's deliberations I should like to explain in a few words our view of the situation in Cyprus today.

74. I reserve my right, at a future stage in this debate, to reply to some of the allegations and distortions which have just been expressed before this Council by the Foreign Minister of the Greek Cypriot régime in Cyprus. But before I do that, I should like to refer briefly to an allegation that he made with regard to a statement which is supposed to have been made by the President of Turkey. The Foreign Minister, Mr. Kyprianou, said that the President of the Turkish Republic was alleged to have declared that Cyprus would be bombed again if necessary. I have no official knowledge of such a statement. I have heard of it in press reports. If it is in fact true, if such a statement has been made, it can only reflect the persistence of the determination of Turkey not to allow its kinsmen to be slaughtered in cold blood as they have been in the past. But, of course, the Foreign Minister of the Greek Cypriot régime saw fit to ignore the second

Chypre reste dans l'île pendant une période supplémentaire de trois mois, dans l'espoir légitime qu'au cours de cette nouvelle période, la Force pourra achever la tâche qui lui a été confiée par le Conseil de sécurité. Entre-temps, nous espérons que l'Assemblée générale sera en mesure de régler la question, et qu'elle pourra faire respecter les principes démocratiques énoncés dans la Charte comme elle l'a fait dans bien d'autres cas. Les principes de la Charte, en vertu desquels tous les Etats Membres peuvent jouir d'une indépendance et d'une souveraineté sans limite et sans réserve, doivent être pleinement appliqués à Chypre. Je suis certain que les Nations Unies ne manqueront pas à leur devoir.

70. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi de commencer ma brève déclaration en exprimant un vœu. Mon gouvernement, ma délégation et moi-même avons été profondément attristés par la nouvelle de la maladie qui a frappé le Secrétaire général. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'il fait de rapides progrès vers une guérison complète et nous espérons que son état lui permettra bientôt de poursuivre sa tâche avec une énergie renouvelée, et de faire bénéficier l'ONU de sa sagesse et de son expérience à un moment critique de son histoire.

71. Je tiens également à exprimer au Secrétaire général ainsi qu'à ses principaux collaborateurs ici présents, au général Thimayya, commandant de la Force des Nations Unies à Chypre, ainsi qu'à M. Bernardes, représentant spécial du Secrétaire général, nos remerciements sincères pour les efforts diligents, patients et humanitaires qu'ils ont faits afin d'améliorer le sort de la communauté turque de l'île de Chypre si durement éprouvée.

72. Nous remercions également les Etats Membres qui ont servi la cause de la paix dans cette île troublée en fournissant des troupes et des contingents de police à la Force des Nations Unies, ainsi que les pays qui, par leurs contributions financières volontaires, ont permis à la Force des Nations Unies d'exister et de fonctionner.

73. Avant de parler du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis et qui servira de base aux discussions du Conseil, j'aimerais expliquer en quelques mots notre point de vue sur la situation actuelle à Chypre.

74. Je me réserve le droit de répondre dans la suite du débat à certaines des allégations et déformations contenues dans la déclaration faite ce matin devant le Conseil par le Ministre des affaires étrangères du régime chypriote grec de Chypre. Mais, auparavant, je voudrais rappeler brièvement une déclaration qu'il a attribuée au Président de la République turque. Selon le Ministre des affaires étrangères, M. Kyprianou, le Président de la République turque a déclaré que, s'il le fallait, Chypre serait bombardée à nouveau. Je n'ai pas eu connaissance de manière officielle d'une déclaration de ce genre. J'en ai seulement entendu parler dans la presse. S'il est exact que cette déclaration a été faite, elle ne peut que refléter la résolution constante de la Turquie de ne pas permettre que les Chypriotes turcs soient massacrés de sang-froid comme ils l'ont déjà été dans le passé. Mais, évidemment, le

part of the statement which the President of Turkey is alleged to have made, in which he said: "But our most earnest wish is to see the settlement of the question within the United Nations."

75. In the course of the first eight months of 1964, the world has witnessed an all-out effort on the part of the Greek leadership in Cyprus to bring the Turkish Community to its knees through unspeakable means of violence and economic persecution which I need not expose again here. The Council is familiar with all the gruesome details.

76. After the final desperate assault in the Tylliria region last August, the Greek Cypriot leadership seems finally to have realized that violence does not pay. The Turkish Community, even at the door of death, has refused to submit to unlawful domination. On the other hand, world public opinion did not fail to apportion blame where blame was due. The Greek Cypriot régime, with one eye on the present session of the General Assembly, appears to have decided on a change of tactics. This time it came as an angel of peace proffering an ostensibly magnanimous hand of forgiveness. During the last meeting of the Council on the question of Cyprus [1159th meeting], I took pains to expose to the Council the true intention behind this new approach; and the events of the last three months have borne me out. There has obviously been no change in the ultimate goal of the Greek Cypriot leadership, namely, to impose their own solution. If it cannot be imposed by force, it must be imposed by other less blatant but more insidious means.

77. We are now faced with this new approach. The insurgent Greek Cypriot régime has not relented in referring to its Turkish victims as "rebels" and to their attempt to defend their lives, their rights and their property as "rebellion". These words are used again in the letter of 12 November from Archbishop Makarios to the Special Representative [S/6102, annex III]. They were repeated again here "umpteenth" times ad nauseam by the Greek Cypriot Foreign Minister, with the same fantastic innuendo concerning my country. It is, of course, possible that by dint of repetition they may have come to believe in this fantasy of a rebellion themselves. But it is too much to ask the world to believe it.

78. The studied course of the greek Cypriot régime seems to be to try to bring the Turks of Cyprus to their knees by a process of gradually and relentlessly extending their unlawful authority over the areas where the Turks have taken refuge in defence of their rights and their lives. In doing this, they obviously intend to enlist the unwilling or unwitting aid of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus.

79. In the past few months we have all witnessed how the Greek Cypriot Government has relentlessly followed its course of deliberately destroying every

Ministre des affaires étrangères du régime chypriote grec a jugé bon de passer sous silence la deuxième partie de la déclaration attribuée au Président de la République turque dans laquelle celui-ci aurait dit notamment: "Mais notre désir le plus sincère est de voir cette question réglée dans le cadre des Nations Unies."

75. Au cours des huit premiers mois de 1964, le monde a vu les dirigeants grecs de Chypre s'efforcer systématiquement d'amener la communauté turque à leur merci en employant des méthodes inqualifiables de violence et de persécution économique que je n'ai pas besoin de rappeler ici. Le Conseil est au courant de ces horribles détails.

76. Après l'assaut final désespéré lancé dans la région de Tylliria au mois d'août dernier, les chefs chypriotes grecs semblent enfin avoir compris que la violence ne paie pas. La communauté turque, même aux portes de la mort, a refusé de se soumettre à une domination illégale. D'autre part, l'opinion publique mondiale a bien compris sur qui devait porter le blâme. Le régime chypriote grec, les yeux tournés vers la session actuelle de l'Assemblée générale, semble avoir décidé de changer de tactique. Il se présente cette fois-ci comme un ange de paix tendant ostensiblement la main magnanime du pardon. Au cours de la dernière réunion du Conseil sur la question de Chypre [1159ème séance], je me suis efforcé de montrer quelles étaient les véritables intentions que cachait cette attitude nouvelle; et les événements de ces trois derniers mois m'ont donné raison. L'objectif final des dirigeants chypriotes grecs reste manifestement le même: ils veulent imposer leur propre solution. Si cela ne leur est pas possible par la force, il leur faut employer des moyens moins voyants mais plus insidieux.

77. Nous devons maintenant faire face à cette tactique nouvelle. Le régime des Chypriotes grecs insurgés n'a pas cessé de qualifier de "rebelles" ses victimes turques et de juger que les efforts qu'elles font pour défendre leur vie, leurs droits et leurs biens constituent un acte de "rébellion". Ces termes ont été employés à nouveau par l'archevêque Makarios dans la lettre qu'il a adressée au représentant spécial du Secrétaire général le 12 novembre [S/6102, annexe III]. Ils ont été répétés jusqu'à satiété par le Ministre des affaires étrangères du régime chypriote grec, avec les mêmes insinuations invraisemblables contre mon pays. Sans doute est-il possible qu'à force de se répéter ils croient eux-mêmes à cette prétendue rébellion. Mais c'est trop demander au monde que d'ajouter foi à leurs paroles.

78. L'attitude délibérée du régime chypriote grec semble être de tenter de réduire à sa merci les Turcs de Chypre en étendant peu à peu et inlassablement son autorité illégale aux régions où les Turcs se sont réfugiés pour défendre leurs droits et leur vie. Ce faisant, il cherche de toute évidence à s'assurer le concours de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, contre son gré ou par la ruse.

79. Durant ces derniers mois, nous avons tous été témoins des tentatives systématiques que le Gouvernement chypriote grec a faites pour détruire

single vestige of the constitutional basis of law and order in the island. After ousting the Vice-President and the Turkish Ministers from their posts and, in violation of the express provisions of the Constitution, raising an illegal army, the so-called "National Guard", and introducing conscription, they have gone to the extent of abolishing the Supreme Court and the High Court as set up under the Constitution, of passing the Administration of Justice Law, 1964, which brazenly sets aside the Constitution, and of violating the provisions of the Constitution concerning the municipalities. They have in fact destroyed the constitutional order in Cyprus. In the vacuum thus created, they are now insidiously trying to install their unlawful régime as the legitimate Government of Cyprus, and by a long process of induced suffering to undermine the Turkish community's resistance to the violation of its constitutional rights and guarantees. And, on top of all this, they expect the United Nations to be party to this usurpation. The Archbishop's replies to the aide-mémoire of the Special Representative furnish clear evidence of that intention. And if further evidence were required, we had it this morning in the eloquent discourse of the Foreign Minister of the Greek Cypriot régime.

80. In the last of a long series of letters to the Secretary-General, the representative of the Greek Cypriot Government has this to say about myself, and I quote: "Mr. Eralp is unable to conceal his disappointment that for over two months now complete calm prevails in Cyprus." This slanderous insinuation is not even worthy of a reply. The whole world knows that my Government has always made it its prime objective to stop violence and bloodshed in the island. It can only give us deep satisfaction that, however insidious the motives may be, the Greek Cypriots have finally chosen to desist from at least open violence. May I remind the Council that at its 1151st meeting the Greek Cypriot delegation quoted a letter from Archbishop Makarios declaring his Government's intention to stop the inhuman economic persecution of the Turkish community. That was a declaration of intent to desist from further violence. The fact that ever since then comparative calm has returned to the island indicates beyond any doubt that violence was being used by the Greek Cypriots as an instrument of their policy. At any rate, the point was clearly confirmed by the Secretary-General's report of 10 September to the Council [S/5950 and Add.1 and 2]<sup>4/</sup>. This, I believe, is sufficient to dismiss the posterous assertion of the Greek Cypriot delegation that the Turks of Cyprus were being provoked into making trouble on the island for ulterior motives.

81. In spite of the fact that the Greek Cypriot Government seems to have, in its wisdom, abandoned the policy of the stick for the lure of the carrot, still, all does not seem to be a bed of roses in the troubled island. The Secretary-General's report is eloquent in its account of the severe hardships to which the Turkish community is still being subjected. Thousands of Turks are still living in caves or tents under conditions unfit for animals. Of course the Greek

<sup>4/</sup> *Ibid.*

délibérément le moindre vestige des bases constitutionnelles de l'ordre public dans l'île. Après avoir chassé le Vice-Président et les ministres turcs de leurs postes et, en violation des dispositions expresses de la Constitution, levé une armée illégale qu'il a appelée "Garde nationale", et après avoir décrété la conscription, il est allé jusqu'à faire disparaître la Cour suprême et la Haute Cour instituées par la Constitution, à adopter, en 1964, la Loi sur l'administration de la justice, qui viole effrontément la Constitution, et à enfreindre les dispositions de cette même constitution touchant les municipalités. En fait, il a détruit l'ordre constitutionnel à Chypre. Dans le vide ainsi créé, il s'efforce maintenant, insidieusement, de s'installer comme gouvernement légitime de Chypre et, en infligeant à la communauté turque des souffrances sans fin, de l'amener à accepter la violation de ses droits et garanties constitutionnels. Pour couronner le tout, il espère voir les Nations Unies se faire les complices de cette usurpation, comme le prouvent clairement les réponses de l'Archevêque à l'aide-mémoire du représentant spécial. S'il est besoin d'autres preuves, l'éloquent discours prononcé ce matin par le Ministre des affaires étrangères du régime chypriote grec en fournit suffisamment.

80. Dans la dernière de la longue série de lettres qu'il a adressées au Secrétaire général, le représentant du Gouvernement chypriote grec a dit à mon sujet: "M. Eralp ne peut cacher qu'il est déçu de voir, depuis plus de deux mois, un calme complet régner à Chypre." Cette insinuation calomnieuse ne mérite même pas une réponse. Le monde entier sait que mon gouvernement a toujours eu pour objectif principal de mettre fin à la violence et à l'effusion de sang dans l'île. Nous ne pouvons que nous réjouir sincèrement si les Chypriotes grecs, même pour des motifs non avoués, renoncent finalement à recourir à la violence, du moins ouvertement. Je rappelle au Conseil que, à la 1151<sup>ème</sup> séance, la délégation chypriote grecque a cité une lettre de l'archevêque Makarios déclarant que son gouvernement avait l'intention de mettre un terme aux persécutions économiques inhumaines qui frappent la communauté turque. Cela revenait à déclarer qu'il renonçait à la violence. Le fait que depuis lors un calme relatif a régné dans l'île montre clairement que la violence était pour les Chypriotes grecs un instrument utilisé à des fins politiques. Le rapport soumis au Conseil, le 10 septembre, par le Secrétaire général [S/5950 et Add.1 et 2<sup>4/</sup>] l'a d'ailleurs confirmé nettement. Cela est suffisant, à mon avis, pour démentir l'assertion absurde de la délégation chypriote grecque selon laquelle on incitait les Turcs de Chypre à troubler l'ordre dans l'île à des fins politiques inavouées.

81. En dépit du fait que le Gouvernement chypriote grec semble avoir eu la sagesse d'abandonner la politique du bâton pour celle de la carotte, cette île troublée n'est apparemment pas encore devenue un paradis. Le rapport du Secrétaire général en dit long sur les mauvais traitements que l'on continue à faire subir à la communauté turque. Des milliers de Turcs vivent encore dans des grottes ou sous la tente, dans des conditions qu'on n'imposerait pas à

<sup>4/</sup> *Ibid.*

Cypriots would have us believe in the ridiculous allegation that these Turks are being prevented by their own leadership from returning to their villages. But the information given in the Secretary-General's report concerning the continued practice of humiliating searches on the roads and of arbitrary arrests is sufficient explanation of their reluctance to place their trust in the Greek Cypriot régime. In paragraph 38 of his report of 12 December [S/6102], the Secretary-General, referring to the Turks of Cyprus, says that "they have been subjected to harassment, delays, humiliation, excessive searches and arbitrary arrest by Government personnel manning such posts". On top of that, they are of course deprived of building materials with which to build shelters against the rigours of winter.

82. I shall not go into a tale of woe. If the members of the Council would take a few minutes to read the aide-mémoire of 6 December and the letter of 10 December from Vice-President Kūçük to the Special Representative [*ibid.*, annex VI], they will have a clear picture of the situation.

83. The Secretary-General's report contains a detailed account of the efforts of UNFICYP to bring about a gradual return to normal conditions in Cyprus. My Government cannot but be grateful for this endeavour, carried out under extremely delicate and trying circumstances. We are also grateful to the Secretary-General for his mention of our co-operation in taking certain steps in the right direction, such as the opening of the Kyrenia Road. Furthermore, the patient mediation of the Secretary-General and of his collaborators in bringing about the rotation of the Turkish contingent without a hitch will not be forgotten.

84. I must, nevertheless, note that certain steps which have been envisaged by UNFICYP to promote a return to normal conditions have proved impossible to achieve. For instance, at the time of the implementation of the agreement concerning the reopening of the Kyrenia Road [*ibid.*, annex I], the United Nations authorities had promised to do what they could in order to bring about freedom of movement on all the roads of the island by establishing a régime on them similar to the one now being applied on the Kyrenia Road. It would appear that their efforts in this direction met with the determined resistance of the Greek Cypriot authorities. In his reply of 12 November to the Special Representative [*ibid.*, annex III], Archbishop Makarios states that at all events Turkish Cypriots travelling by road would still be subject in all areas to checking for security reasons. It is hard to appreciate the necessity of such checks once all roads were placed under exclusive UNFICYP control, as in the case of the Kyrenia Road. No progress seems likely to be scored in that direction so long as the Greek Cypriot authorities maintain the fiction that they are the legitimate Government and that the Turks are the rebels.

des animaux. Les Chypriotes grecs voudraient évidemment nous faire croire à l'explication ridicule selon laquelle ce sont les propres dirigeants de ces Turcs qui les empêchent de retourner dans leurs villages. Mais les renseignements que fournit le rapport du Secrétaire général à propos des fouilles humiliantes que l'on continue à pratiquer sur les routes et des arrestations arbitraires qui se poursuivent suffisent à expliquer la réticence des Turcs à faire confiance au régime chypriote grec. Au paragraphe 38 de son rapport du 12 décembre [S/6102], le Secrétaire général écrit, à propos des Turcs de Chypre, "qu'ils étaient soumis à des mesures de vexation, à des délais, à des humiliations, à des fouilles abusives et à des arrestations arbitraires de la part du personnel du gouvernement qui occupe les postes en question". Et, pour finir d'aggraver leur sort, on leur refuse évidemment les matériaux de construction qui leur permettraient de construire des abris contre les rigueurs de l'hiver.

82. Je ne m'attarderai pas à ce triste récit. Si les membres du Conseil veulent prendre le temps de lire l'aide-mémoire du 6 décembre et la lettre du 10 décembre que le vice-président Kūçük a adressés au représentant spécial [*ibid.*, annexe VI], ils auront une idée claire de la situation.

83. Le rapport du Secrétaire général contient un compte rendu détaillé des efforts de la Force des Nations Unies pour ramener petit à petit une situation normale à Chypre. Mon gouvernement ne peut qu'être reconnaissant pour cette entreprise menée dans des circonstances extrêmement délicates et difficiles. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général d'avoir mentionné que nous avons coopéré à certaines mesures souhaitables telles que l'ouverture de la route de Kyrenia. Nous n'oublierons pas non plus la patiente médiation du Secrétaire général et de ses collaborateurs pour permettre la relève sans heurts du contingent turc.

84. Je dois, toutefois, noter que certaines mesures envisagées par la Force des Nations Unies pour favoriser le retour à des conditions normales se sont avérées impossibles à appliquer. Par exemple, au moment de l'application de l'accord sur l'ouverture de la route de Kyrenia [*ibid.*, annexe I], les autorités des Nations Unies avaient promis de faire tout leur possible pour assurer la liberté de mouvement sur toutes les routes de l'île en y établissant un régime identique à celui de la route de Kyrenia. Il semblerait que leurs efforts dans ce sens se soient heurtés à la résistance farouche des autorités chypriotes grecques. Dans sa réponse du 12 novembre au représentant spécial [*ibid.*, annexe III], l'archevêque Makarios déclare qu'en tout état de cause les Chypriotes turcs voyageant par la route seraient soumis, dans toutes les régions, à des contrôles pour des raisons de sécurité. Il est difficile de comprendre l'utilité de ces contrôles une fois que toutes les routes seraient placées sous le contrôle exclusif de la Force des Nations Unies, comme c'est le cas pour la route de Kyrenia. Tout progrès dans ce sens paraît improbable aussi longtemps que les autorités chypriotes grecques essaieront de faire croire qu'elles constituent le seul gouvernement légitime et que les Turcs sont des rebelles.

85. The efforts to promote a return to normal conditions seem to have centered about the possibility of tearing down all fortifications on the island. The replies of Vice-President Kılıçlı to suggestions in that sense set out cogent reasons why such an advanced step in establishing normal conditions would be premature under the existing circumstances.

86. I shall not go into those reasons for they are given in the report. But I would like to ask how the Turkish community could be expected, at this stage, to tear down their meager defensive structures and place themselves at the mercy of their aggressive Greek Cypriot compatriots. Even if we assume that the transitory presence of UNFICYP might give them some measure of confidence—and even that is hard to assume in view of the experience of the Tylliria assault—we must not forget that the Secretary-General deems it unlikely that UNFICYP would remain in Cyprus after the end of March. What would happen then, if an agreed settlement and a peaceful solution had not been brought about? Could the Turks of Cyprus be expected to be caught unawares as they were last December? We must not lose sight of the fact that at present the Turkish community in Cyprus relies mainly on its own courage and resources in holding out against the Greek Cypriot secession. The Turkish community cannot be left to the mercy of those who have attempted to annihilate them. They are now in more or less effective control of 1.5 per cent of the total area of the island. It is interesting to note that, according to the figures given in the report of the Secretary-General, a simple calculation shows that that area alone, to which access is denied to UNFICYP by the Greek Cypriot authorities, amounts to 1.6 per cent of the total area of the country.

87. I do not wish to go into a detailed commentary of the Secretary-General's report. I feel, however, that I must make a few remarks with regard to the general purport and tenor of it.

88. The report reflects the policy of UNFICYP to refrain from any words or deeds which might be likely to affect the ultimate political solution. This is highly commendable and entirely in keeping with its mandate. For instance, in connexion with the request of the Turkish community for the invalidation of the new Administration of Justice Law, the report states in paragraph 103:

"Any attempt by UNFICYP ... to influence the Government on such lines would be tantamount to action affecting a final political solution. This is beyond the mandate given to the Force by the Security Council."

89. My Government would hope that the same circumspet view would prevail in any approach to the Turkish community as well. It is obvious, for instance, that any suggestion that might be made to the Turkish community to comply with such legislation which it considers incompatible with its views of the Zurich and London agreements of 1959 would be equally unwelcome, as being liable to affect the solution.

85. Les efforts faits pour assurer un retour à des conditions normales semblent avoir porté surtout sur la possibilité de démanteler toutes les fortifications de l'île. La réponse du vice-président Kılıçlı aux suggestions dans ce sens expose les raisons convaincantes par lesquelles une mesure aussi catégorique pour rétablir des conditions normales serait prématurée dans les conditions actuelles.

86. Je ne rappellerai pas ces raisons, car elles sont exposées dans le rapport. Mais je voudrais demander comment on peut s'attendre que la communauté turque, en l'état actuel des choses, détruise ses modestes défenses et se place à la merci de ses agressifs compatriotes chypriotes grecs. Même si nous supposons que la présence temporaire de la Force des Nations Unies peut leur donner quelque confiance — et même cela est difficile à supposer après l'attaque de Tylliria —, nous ne devons pas oublier que le Secrétaire général ne croit pas que la Force des Nations Unies puisse rester à Chypre après la fin de mars. Que se passerait-il alors en l'absence d'un accord concerté et d'une solution pacifique? Peut-on attendre des Turcs de Chypre qu'ils se laissent surprendre comme en décembre dernier? Nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'à l'heure actuelle la communauté turque de Chypre compte essentiellement sur son courage et ses ressources pour résister aux Chypriotes grecs. Il ne faut pas la laisser à la merci de ceux qui ont essayé de l'anéantir. Elle contrôle plus ou moins effectivement 1,5 p. 100 de la surface totale de l'île. Il est intéressant de noter que, selon les chiffres donnés dans le rapport du Secrétaire général, un simple calcul montre que la région dont les autorités chypriotes grecques refusent l'accès à la Force des Nations Unies représente 1,6 p. 100 de la superficie totale de l'île.

87. Je ne vais pas faire un commentaire détaillé du rapport du Secrétaire général. Je crois, toutefois, devoir formuler quelques remarques au sujet du sens général et de la teneur de ce rapport.

88. Le rapport reflète la politique de la Force des Nations Unies, qui est de s'abstenir de toutes paroles ou de tous actes susceptibles d'influencer la solution politique définitive. C'est une attitude fort louable et tout à fait conforme au mandat de la Force. Par exemple, en ce qui concerne l'invalidation de la nouvelle Loi sur l'administration de la justice demandée par la communauté turque, le rapport mentionne, au paragraphe 103:

"... toute tentative que ferait la Force pour influencer le gouvernement dans cette direction équivaudrait à une mesure de nature à préjuger une solution politique définitive, ce qui irait au-delà du mandat que le Conseil de sécurité a assigné à la Force".

89. Mon gouvernement voudrait espérer que la même circonspection sera également de rigueur dans tous les contacts avec la communauté turque. Il est évident, par exemple, que toute suggestion qui pourrait être faite à la communauté turque pour lui demander de respecter les mesures législatives qu'elle juge incompatibles avec son interprétation des accords de Zurich et de Londres, en 1959, serait également

90. As regards the various laws passed exclusively by the Greek sector of the Government of Cyprus, I would like to ask the Council, quite apart from the existence of the Constitution of the Republic, to what extent such laws are compatible with the principles of democracy and of the Charter. Can an organ of the United Nations condone the enactment of laws without the consent or even the participation of a large and well-defined segment of the population of any country—and against the will and interests of those people?

91. The mandate of UNFICYP requires it to promote a return to normal conditions. I believe the concept of normal conditions should be clearly defined. Where there is no constitutional law and order there is anarchy. Where there is anarchy there can be no normal conditions. Even if UNFICYP does not consider it part of its mandate to re-establish constitutional law and order in Cyprus, I believe that it can only contribute to a return to normal conditions by helping the two sides in the civil war to get together. In that direction, it would have been extremely helpful if UNFICYP could have rallied support to the call solemnly issued by the Vice-President on two occasions to bring about a meeting of the true and lawful Government of the Republic comprising members of both communities. That should have been the first and the most constructive step towards a return to normal conditions.

92. I consider it my duty to put the Council and UNFICYP on guard against placing too much reliance on the moves of the Greek Cypriot authorities to bring about what they call a "pacification" of the island. The Greek Cypriot authorities are not even trying to conceal their attempt to perpetuate their usurpation of power. That was the gist of the lengthy statement made by Foreign Minister Kyprianou this morning. Even with the best of intentions, a peace-keeping force should be wary of lending itself to the establishment of a "fait accompli" incompatible with the democratic principles of the Charter. It should, I believe, avoid any action liable to encourage the perpetuation of a tyranny, even if the tyrant comes bearing gifts.

93. Finally, my Government has consented to the continued presence in Cyprus of the United Nations Peace-keeping Force on the clear understanding that it will effectively carry out its avowed intention of avoiding any action liable to affect a final political solution. We fully agree with the Secretary-General when he says in the conclusion of his report that when UNFICYP has done all it can, a stalemate might ensue which might become a pretext for failure to find a solution. Yet I must point out that the fear of a stalemate must not be allowed to let the situation drift into a solution imposed by one party upon another.

inopportune parce que susceptible d'affecter la solution.

90. En ce qui concerne les différents textes législatifs adoptés exclusivement par l'élément grec du Gouvernement de Chypre, j'aimerais demander au Conseil, tout à fait en dehors de l'existence de la Constitution de la République, dans quelle mesure de tels textes sont compatibles avec les principes de la démocratie et ceux de la Charte. Un organe des Nations Unies peut-il considérer comme satisfaisantes des lois promulguées sans le consentement ni même la participation d'une partie importante et bien définie de la population d'un pays, et contre la volonté et les intérêts de cette population?

91. Aux termes de son mandat, la Force des Nations Unies doit favoriser le retour à des conditions normales. Je pense qu'il faudrait définir clairement ce qu'on doit entendre par conditions normales. Lorsqu'il n'y a pas d'ordre public reposant sur la constitution, c'est l'anarchie. Lorsque l'anarchie règne, il ne peut y avoir de conditions normales. Même si la Force des Nations Unies considère que le rétablissement à Chypre de l'ordre public conforme à la Constitution sort du cadre de son mandat, je crois qu'elle ne peut contribuer au retour à des conditions normales qu'en aidant les deux parties à la guerre civile à prendre contact. A cet égard, il aurait été très utile que la Force des Nations Unies puisse rallier les deux parties à l'appel solennel lancé à deux reprises par le Vice-Président pour organiser une réunion des membres du véritable gouvernement légal de la République, représentant les deux communautés de l'île. Cela aurait été la première et la plus constructive des mesures à prendre pour assurer le retour à des conditions normales.

92. Je considère qu'il est de mon devoir de mettre en garde le Conseil et la Force des Nations Unies: ils ne doivent pas accorder trop de crédit aux actes des autorités chypriotes grecques destinés à assurer ce qu'elles appellent la "pacification" de l'île. Les autorités chypriotes grecques n'essaient même pas de camoufler leur tentative d'usurpation de pouvoir. C'est là l'essentiel de la longue déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères Kyprianou. Même avec les meilleures intentions, une force chargée du maintien de la paix devrait se montrer prudente et ne pas se prêter à la création d'un fait accompli incompatible avec les principes démocratiques de la Charte. J'estime qu'elle devrait éviter toute action susceptible d'encourager le maintien de la tyrannie, même si le tyran se présente les mains pleines de cadeaux.

93. Finalement, mon gouvernement a consenti au maintien de la présence de la Force des Nations Unies à Chypre, étant bien entendu que la Force appliquera effectivement son intention expresse d'éviter toute action susceptible d'affecter une solution politique définitive. Nous sommes pleinement d'accord avec le Secrétaire général quand il dit, dans la conclusion de son rapport, que lorsque la Force des Nations Unies aura fait tout ce qu'elle pourra il en découlera peut-être une sorte de stagnation qui pourrait devenir un prétexte à ne pas trouver de solution. Je dois cependant souligner qu'il ne faut pas permettre, par

The Council has demanded, not that just any solution might be found to the question of Cyprus, not that the line of least resistance should be taken, but it has called for an agreed solution. In the long run an agreed solution is the only lasting solution. So, let us hope that the Peace-keeping Force will keep the peace until the Mediator succeeds in his commendable efforts to find such a solution.

94. Mr. BITSIOS (Greece) (translated from French): My delegation is very glad to hear the good news about the Secretary-General's health. We earnestly hope to see him back among us as soon as possible.

95. Three months have elapsed since the Security Council decided, on 25 September, to extend the mandate of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus [S/5987].<sup>5/</sup> During this period the major event was, of course, the restoration of calm in Cyprus. This enabled the Secretary-General and his assistants to negotiate successfully the reopening of the Nicosia-Kyrenia road and the rotation of the Turkish contingent. At the same time, the Mediator was able to take advantage of the "détente" in order to intensify his efforts. The result is that today, after many months of anxiety and turmoil, general attention is concentrated not so much on the internal situation in Cyprus as on the finding of a political solution to the problem.

96. This development, which we welcome and to which Greece is proud to have contributed, is partly due to the presence of the United Nations Force in Cyprus. As a factor of pacification and a symbol of active United Nations interest in the restoration of order and peace, the International Force, its Commander and the countries participating in it deserve all our gratitude.

97. At the same time, it must be acknowledged that a decisive factor in this turn of events was the determination of the Government of Cyprus to restore and maintain order and calm.

98. I would hope that those who greeted with such scepticism the message of peace addressed by President Makarios to the Secretary-General on 15 September 1964 [S/5950/Add.2, annex] will now admit that the measures described in that message were not designed, as they had claimed, to impress the members of the Council at its brief September session. The facts prove that this message of peace reflected the genuine intentions of the Government of Cyprus, which wanted nothing better than to be able to extend the protection of the State and of the law to the whole population of the island, without discrimination. Will it be allowed to do so? That is the question. It is a question which interests primarily Cyprus and its inhabitants; but it interests all of us here as well.

99. We have before us a new report by the Secretary-General. Like all his previous reports, it is admirably clear and gives us a complete picture of what has been happening in Cyprus since 15 September 1964. The contribution of the Government of Cyprus to the

<sup>5/</sup> *Ibid.*

crainte d'une telle stagnation, que la situation dégénère et qu'une solution soit imposée par une partie à l'autre. Le Conseil a demandé non pas qu'on trouve une solution quelconque, ni qu'on adopte une solution de facilité, mais qu'on parvienne à une solution concertée. A la longue, en effet, une solution concertée est la seule solution durable. Espérons donc que la Force des Nations Unies maintiendra la paix jusqu'à ce que le Médiateur ait réussi dans son effort louable pour trouver une telle solution.

94. M. BITSIOS (Grèce): Ma délégation se réjouit des bonnes nouvelles concernant la santé du Secrétaire général. Nous souhaitons de tout cœur le voir de nouveau parmi nous aussitôt que possible.

95. Trois mois se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a décidé, le 25 septembre, de prolonger le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre [S/5987<sup>5/</sup>]. Durant cette période, l'événement majeur est certes le rétablissement du calme à Chypre. Cela a permis au Secrétaire général et à ses collaborateurs de mener à bien la négociation sur l'ouverture de la route Nicosia-Kyrenia et sur la relève du contingent turc. D'autre part, le Médiateur a pu profiter de la détente pour activer ses efforts. Ainsi, après de longs mois d'angoisse et de tourmente, l'attention générale se concentre à présent non pas tant sur la situation interne de Chypre, mais bien plus sur la solution politique du problème.

96. Cette évolution que nous saluons et à laquelle la Grèce est fière d'avoir contribué est due en partie à la présence à Chypre de la Force des Nations Unies. Élément de pacification, symbole de l'intérêt actif que les Nations Unies prennent au rétablissement de l'ordre et de la paix, la force internationale, son commandant et les pays qui y participent méritent toute notre gratitude.

97. Il faut, d'autre part, reconnaître que le facteur décisif dans cette tournure des événements a été la détermination du Gouvernement de Chypre de rétablir et de préserver l'ordre et le calme.

98. J'aime espérer que ceux qui avaient reçu avec tant de scepticisme le message de paix que le président Makarios avait adressé le 15 septembre 1964 au Secrétaire général [S/5950/Add.2, annexe] voudront maintenant admettre que les mesures y énoncées ne visaient pas, comme ils l'ont prétendu, à impressionner les membres du Conseil durant sa courte session du mois de septembre. Car les faits démontrent que ce message de paix interprétait les intentions réelles du Gouvernement chypriote, qui ne demande rien de mieux que de pouvoir étendre la protection de l'Etat et de la loi sur toute la population de l'île, sans discrimination. Lui sera-t-il permis de le faire? Voilà la question, — question qui intéresse Chypre et ses habitants d'abord, mais aussi nous tous.

99. Nous avons sous les yeux un nouveau rapport du Secrétaire général, rédigé, comme tous les précédents, avec cette admirable clarté qui nous permet d'avoir une image complète de ce qui s'est déroulé à Chypre depuis le 15 septembre 1964. La contribution

<sup>5/</sup> *Ibid.*



return to normal conditions is fully described, mention being made, in almost every chapter, either of measures taken by the Government on its own initiative or of others to which it has agreed.

100. It is very regrettable to note, on reading the correspondence exchanged between the United Nations Force and the Turkish Cypriot leaders, the latter's rejection of all suggestions made by the Force. I quote the relevant paragraph in the aide-mémoire it submitted to Mr. Küçük:

"Moreover, a number of measures have been adopted by the Government, with UNFICYP assistance and good offices, which will help to alleviate the hardships to which many Turkish Cypriots, especially displaced persons, are exposed. UNFICYP considers that further measures should be undertaken urgently by all concerned to bring about a return to normal conditions as envisaged by the Security Council in its resolution of 4 March 1964, and to create a more peaceful atmosphere in Cyprus." [S/6102, annex V, para. 1.]

That was the UNFICYP appeal concerning, in particular, the fate of the Turkish Cypriots, especially displaced persons. Here is Mr. Küçük's reply:

"The suggestions made in the aide-mémoire envisage return to a normality which [is] far from being within the framework and spirit of the Constitution, of the laws of the country and of the Security Council resolution of 4 March 1964..." [Ibid., annex VI, para 2 (b).]

101. I pass over Mr. Küçük's insinuation that the United Nations Force is incapable of interpreting the Security Council resolution correctly. But I cannot refrain from dwelling on the fact that the Turkish Cypriot leaders place legalistic considerations, even when these are not challenged, above the vital needs and the well-being of their own nationals. In this connexion I quote the Secretary-General's comments in his report:

"However, UNFICYP had been proceeding on the assumption that this would not prevent Turkish Cypriots from agreeing to, and co-operating in the implementation of, measures designed to improve the situation on the island and to relieve the plight of the Turkish Cypriot population in particular without affecting the constitutional position... The proposals in the UNFICYP aide-mémoire of 23 November concerning freedom of movement for civilians, restoration of economic activity, resettlement of refugees and the like were put forward on this basis." [S/6102, para. 31.]

102. But the explanation for Mr. Küçük's negative attitude is supplied by the Turkish Cypriot newspaper Yeni Gazete which, on 6 December, stated:

"Makarios, for tactical reasons, wants the Turkish Cypriot refugees to return to their homes, because he would then be able to assert in the United Nations that peaceful coexistence between the Turks and the Greeks is possible and to request that the United

du Gouvernement de Chypre vers la normalisation de la situation nous est amplement décrite par la mention, dans presque chaque chapitre, des mesures que ce gouvernement a prises sur sa propre initiative ou bien celles auxquelles il a consenti.

100. Il est très regrettable de constater, par la lecture de la correspondance échangée entre la Force des Nations Unies et les dirigeants chypriotes turcs, le rejet par ces derniers de toutes les suggestions de la Force. Voici le paragraphe pertinent de l'aide-mémoire adressé par la Force à M. Küçük:

"Un certain nombre de mesures adoptées par le gouvernement, avec l'assistance et les bons offices de la Force, contribueront à réduire les difficultés qui sont le lot de nombreux Chypriotes turcs, notamment des personnes déplacées. La Force estime que tous les intéressés doivent prendre d'urgence de nouvelles mesures pour que la situation redevienne normale, ainsi que l'envisageait le Conseil de sécurité dans sa résolution du 4 mars 1964, et pour créer à Chypre une atmosphère plus pacifique." [S/6102, annexe V, par. 1.]

Voilà l'appel de la Force concernant en tout premier lieu le sort des Chypriotes turcs et notamment des personnes déplacées. Et voici la réponse de M. Küçük:

"Les suggestions énoncées dans l'aide-mémoire de la Force envisagent le retour à une situation normale qui [est] loin d'entrer dans le cadre et d'être conforme à l'esprit de la Constitution, des lois du pays et de la résolution adoptée le 4 mars par le Conseil de sécurité..." [Ibid., annexe VI, par. 2, b.]

101. Je passe outre à l'insinuation de M. Küçük que la Force des Nations Unies n'est pas en mesure d'interpréter correctement la résolution du Conseil de sécurité. Mais je ne puis que m'arrêter sur le fait que les leaders chypriotes turcs mettent au-dessus des besoins d'existence et du bien-être de leurs propres nationaux des considérations legalistiques, même quand ces considérations ne sont pas mises en cause. Car voici les commentaires du Secrétaire général dans son rapport:

"Cependant la Force était partie de l'hypothèse que cet état de choses n'empêcherait pas les Chypriotes turcs d'approuver — en collaborant à leur application — des mesures visant à améliorer la situation dans l'île et à alléger le sort de la population chypriote turque en particulier, sans que cela influe... sur la situation constitutionnelle. Les propositions contenues dans l'aide-mémoire de la Force, en date du 23 novembre, concernant la liberté de déplacement de civils, la reprise de l'activité économique, la réinstallation des réfugiés, etc., ont été formulées dans cet esprit." [S/6102, par. 31.]

102. Mais l'explication du négativisme de M. Küçük nous est fournie par le journal chypriote turc Yeni Gazete, qui, le 6 décembre, écrivait:

"Makarios désire, pour des raisons de tactique, que les réfugiés chypriotes turcs regagnent leurs foyers, parce qu'il pourrait ainsi maintenir par devant les Nations Unies que la coexistence pacifique des Turcs et des Grecs est possible, et demander

Nations support his advocacy of a unitary State. It is precisely for diametrically opposite reasons that the Turkish leaders want the refugees to remain where they are."

Thus the Turkish Cypriot newspaper, while admitting that President Makarios wishes to prove by the acts of his Government that peaceful coexistence between Greeks and Turks is possible, at the same time confesses that the contrary argument can be maintained only if contact between the two communities is prevented by the Turkish leaders.

103. I now pass to a far more delicate but, for the United Nations, an equally important aspect of the matter. On 24 November the representative of Cyprus sent to the Secretary-General a letter the contents of which are sufficiently disquieting to call for the Council's full attention. This letter, which was circulated by the Secretariat to Members of the United Nations on 27 November under file number PO210CYPR(1), informs us that thousands of innocent Turkish Cypriots are still deliberately kept by the Turkish extremists "in conditions of segregated captivity, and every pressure is exercised to force them into hostility to the Greek majority". Documents and statements in support of this charge—documents and statements which the Cypriot Minister for Foreign Affairs mentioned this morning—are quoted in this letter, which also mentions executions of Turkish Cypriots and shots fired at them while they were trying to return to their villages on escaping from the camps of the armed terrorists.

104. The representative of Turkey on 4 December promptly refuted the contents of the letter and cited inter alia the testimony of two UNFICYP officers who have been convicted, under the laws of their own country, of dereliction of duty.

105. The United Nations is of course in a position to verify, more fully than is done in paragraph 32 of the report, to what extent the information of the Government of Cyprus is correct. If that information is correct, it would be wise to give us confirmation of the fact and to take steps to put an end to that situation. Indeed, it would be unthinkable that an international crisis on this scale, started by a Turkish outcry that "the minority is being massacred", should be perpetuated by the action of a band of fanatics terrorizing people of their own ethnic group.

106. The Turkish Cypriots—and here I refer not to the political leaders who are working for foreign interests in the island, nor to the armed terrorists who are living in luxury and even—it is said—in debauchery, but to the poor people who have to pay the cost: these, I say, should be able to choose in freedom. They should be able to decide for themselves, without fear and without pressure, whether they prefer to continue living as refugees in the camps where they are kept as hostages by those who state that partition of the island will alone satisfy them, or whether they wish to return to their homes and benefit from measures for their resettlement which the Government of Cyprus has pledged itself to take with United Nations assistance.

que l'ONU appuie sa position en faveur d'un Etat unitaire. C'est justement pour des raisons diamétralement opposées que les dirigeants turcs veulent que les réfugiés demeurent là où ils se trouvent."

Ainsi, le journal chypriote turc, tout en admettant que le président Makarios désire prouver par les actes de son gouvernement que la coexistence pacifique entre Grecs et Turcs est possible, confesse en même temps que la thèse contraire ne peut être soutenue que si le contact entre les deux éléments est empêché par les dirigeants turcs.

103. Je passe ici à un aspect beaucoup plus délicat mais également important pour les Nations Unies. Le représentant de Chypre a envoyé au Secrétaire général, le 24 novembre, une lettre dont le contenu, pour être très inquiétant, mérite toute l'attention du Conseil. Cette lettre, communiquée par le Secrétariat aux Membres de l'ONU le 27 novembre et portant le numéro de dossier PO 210 CYPR (1), nous informe que les extrémistes turcs continuent à retenir délibérément des milliers de Chypriotes turcs innocents "dans un isolement forcé et les soumettent à toutes sortes de pressions pour les contraindre à manifester leur hostilité à l'encontre de la majorité grecque". Des documents et déclarations à l'appui — documents et déclarations que le Ministre des affaires étrangères de Chypre a rappelés ce matin — sont cités dans cette lettre, qui fait également mention de mises à mort par exécution et de coups de feu tirés contre des Chypriotes turcs qui avaient tenté de regagner leurs villages en s'échappant des retranchements des terroristes armés.

104. Le représentant de la Turquie a promptement démenti, le 4 décembre, le contenu de cette lettre en invoquant entre autres le témoignage de deux officiers de la Force des Nations Unies, condamnés par la justice de leur pays pour avoir failli à leur devoir.

105. Certes, les Nations Unies sont en mesure de vérifier plus amplement que ne le fait le paragraphe 32 du rapport jusqu'à quel point les informations du Gouvernement de Chypre sont correctes. Si elles le sont, il serait judicieux qu'elles nous soient confirmées et que des mesures soient prises pour mettre fin à cette situation. Il serait en effet inconcevable qu'une crise internationale de ce calibre, déclenchée par les Turcs au cri de: "On massacre la minorité", soit perpétuée par l'action d'une bande de fanatiques terrorisant son propre élément ethnique.

106. Les Chypriotes turcs — et j'entends ici non pas les leaders politiques qui travaillent pour des intérêts étrangers à l'île, ni les terroristes armés qui vivent dans le luxe, et même, dit-on, dans la luxure, mais les pauvres gens qui paient les frais — doivent pouvoir, eux, choisir en liberté. Ils doivent pouvoir décider eux-mêmes, sans peur et à l'abri de toute pression, s'ils préfèrent continuer leur vie de réfugiés dans les retranchements où ils sont gardés comme otages par ceux qui déclarent que seul le partage de l'île les satisferait, ou bien rentrer chez eux et bénéficier des mesures que le Gouvernement chypriote s'est engagé à prendre avec l'assistance des Nations Unies pour leur réinstallation.

107. My delegation considers that this choice can and should be guaranteed to them by the United Nations. That, moreover, is the principal task of the international force; it is also prescribed by the resolution of 4 March 1964, which recommends that UNFICYP should "contribute to the maintenance and restoration of law and order and a return to normal conditions".

108. Backing up this paragraph of the resolution of 4 March 1964, the Secretary-General, in annex I to his report of 29 April 1964 [S/5671],<sup>6/</sup> defined the functions of UNFICYP as follows:

"...

"(b) Achievement of freedom of movement for all communities within the whole town of Nicosia and other cities under conditions of security;

"(c) Progressive evacuation and removal of all fortified positions ...

"...

"(d) The control of extremists on both sides;

"(g) The formulation of appropriate general amnesty arrangements;

"(h) The arrangement of security measures and other necessary conditions to facilitate return to normal conditions and particularly of economic activity."

That is what the Secretary-General stated on 29 April, and that is the promise given by the United Nations in reply to the proposals of Cyprus as a whole.

109. From the standpoint of the Government of Cyprus, these measures, far from encountering objections, were the very reason for President Makarios' message of 15 September, to which I have already referred.

110. We are aware of the negative reaction of the Turkish Cypriot leaders and extremists. What needs to be brought out is the extent to which they exert pressure on and terrorize their own ethnic group which desires to resume a normal life. The United Nations should, I think, give us more detailed information on this point.

111. In the meantime, we wish to incriminate no one, but we cannot pass over the fact that those of the minority who raise their voices against the extremists and urge reconciliation are described as misguided persons or turncoats—these are the terms used by Mr. Eralp in his letter of 4 December 1964 [S/6083].<sup>7/</sup> The Council will judge whether or not such expressions constitute moral pressure on the members of the minority in Cyprus. One is therefore entitled to ask oneself what effect they may have on the work of mediation, considering that the starting-point for any solution lies in a spirit of moderation and conciliation on both sides. To label as turncoats members of the minority who are moved by such a spirit is

<sup>6/</sup> Ibid., Supplement for April, May and June 1964.

<sup>7/</sup> Ibid., Supplement for October, November and December 1964.

107. Ma délégation estime que cette option peut et doit leur être assurée par les Nations Unies. C'est d'ailleurs là que se situe la mission principale de la force internationale; c'est aussi l'impératif de la résolution du 4 mars 1964, qui stipule que la Force doit "contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale".

108. En étayant ce paragraphe de la résolution du 4 mars, le Secrétaire général, dans l'annexe I à son rapport du 29 avril 1964 [S/5671]<sup>6/</sup>, déterminait comme suit les fonctions de la Force:

"...

"b) Assurer à toutes les communautés, dans la ville de Nicosia tout entière et dans les autres villes, la liberté de se déplacer en sécurité;

"c) Assurer l'évacuation et l'élimination progressive de toutes les positions fortifiées ...

"...

"f) Reprendre en main les extrémistes de l'un et l'autre camp;

"g) Enoncer les arrangements voulus en vue d'une amnistie générale;

"h) Mettre au point les mesures de sécurité et autres conditions nécessaires pour faciliter le retour à une situation normale..."

Voilà ce que disait le Secrétaire général le 29 avril 1964, voilà la promesse offerte par les Nations Unies à la suite de la proposition de Chypre dans son ensemble.

109. Du côté du Gouvernement de Chypre, ces mesures, loin de rencontrer des objections, constituent au contraire l'objet même du message du président Makarios du 15 septembre, auquel je me suis déjà référé.

110. Nous connaissons, d'autre part, la réaction négative des leaders et des extrémistes chypriotes turcs. Ce qu'il faut tirer au clair, c'est la mesure dans laquelle ils exercent leur pression et sévissent contre leur propre élément ethnique qui aspire à reprendre une vie normale. Il incombe aux Nations Unies, me semble-t-il, de nous éclairer en détail sur ce point.

111. Entre-temps, nous ne désirons incriminer personne, mais nous ne pouvons passer sous silence le fait que ceux qui, parmi la minorité, élèvent leur voix contre les extrémistes et se prononcent en faveur de la réconciliation sont qualifiés de mal inspirés ou de renégats — ce sont les termes employés par M. Eralp dans sa lettre du 4 décembre [S/6083]<sup>7/</sup>. Le Conseil jugera si ces qualificatifs constituent ou non une pression morale sur les membres de la minorité à Chypre; on est en droit de se demander l'effet qu'ils peuvent avoir sur l'œuvre de la médiation, si l'on considère que le point de départ de toute solution réside dans un esprit de modération et de conciliation de part et d'autre. Qualifier de renégats

<sup>6/</sup> Ibid., Supplément d'avril, mai et juin 1964.

<sup>7/</sup> Ibid., Supplément d'octobre, novembre et décembre 1964.

to seek deliberately to eliminate the possibility of a peaceful solution.

112. This is precisely the point which I would like to clarify further before concluding. To find a peaceful solution for the problem of Cyprus is a matter of urgency. Peace and tranquillity, as the Secretary-General points out, cannot be ensured indefinitely by interim measures. Furthermore, mediation cannot progress unless all parties concerned co-operate in good faith. In paragraph 7 of the resolution of 4 March 1964, the clause which speaks of an agreed settlement cannot and should not grant a right of veto to anyone. On the contrary, that clause can be interpreted only as an encouragement to take up constructive positions. There can be only one criterion here—the principles of the United Nations Charter.

113. On the instructions of my Government, I wish to inform the Council that Greece agrees to the prolongation of the mandate of the United Nations Force in Cyprus, as proposed by the Secretary-General. My delegation hopes that due account will be taken of the suggestions we have just made regarding the functions of the Force, and especially regarding the imperative need to help members of the minority to resume a normal life in their homes with the financial support of the Government.

114. We hope, too, that a greater number of Members of the United Nations will be willing to share in defraying the cost of maintaining the Force, in a spirit of international solidarity and of approval for what UNFICYP has been able to achieve.

115. Mr. SETTE CAMARA (Brazil): This Council was convened to examine the report submitted by the Secretary-General on the operations in Cyprus during the period from 10 September to 12 December 1964. The report indicates that the situation in Cyprus during the last few months has much improved and that significant progress is undoubtedly being made. It refers to the easing of economic restrictions, as well as restrictions on the freedom of movement of sectors of the population, resulting in a certain relaxation of tensions.

116. Notwithstanding this, the report clearly demonstrates that the basic factors underlying the Cypriot crisis remain unchanged despite the efforts made by the United Nations Mediator.

117. The Secretary-General also informed the Council that he considers it indispensable to maintain the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus [UNFICYP] for some time to come. After consultations with the Governments of Cyprus, Greece, Turkey and the United Kingdom within the terms of Security Council resolution of 4 March 1964 the Secretary-General recommends the prolongation of UNFICYP's mandate. Having in mind the recommendation of the Secretary-General, the delegations of Bolivia, the Ivory Coast, Morocco, Norway and Brazil, on behalf of which I have now the honour to address this Council, wish to present the draft resolution contained in document S/6115.

les membres de la minorité qui sont animés de cet esprit, c'est vouloir délibérément éliminer la possibilité d'une solution pacifique.

112. C'est précisément là un point que je voudrais encore éclaircir avant de terminer. La solution pacifique du problème de Chypre est urgente. La paix et la tranquillité ne peuvent, comme le remarque le Secrétaire général, être assurées indéfiniment par des mesures intermédiaires. D'autre part, la médiation ne peut progresser que si toutes les parties coopèrent de bonne foi. La clause du paragraphe 7 de la résolution du 4 mars 1964, qui parle de règlement concerté, ne peut et ne doit fournir à quiconque un droit de veto. Tout au contraire, cette clause ne saurait être interprétée que comme un stimulant vers des positions constructives. Il ne peut y avoir ici qu'un critère: les principes de la Charte des Nations Unies.

113. Sur instructions de mon gouvernement, j'informe le Conseil que la Grèce consent au renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre, ainsi que le propose le Secrétaire général. Ma délégation espère que compte sera tenu des suggestions que nous venons de faire quant aux fonctions de la Force, et notamment au besoin impératif d'assister les membres de la minorité pour les aider à reprendre une vie normale dans leurs foyers, avec le soutien financier du gouvernement.

114. Nous espérons également qu'un nombre plus élevé de Membres de l'Organisation des Nations Unies voudront bien participer aux dépenses pour le maintien de la Force, dans un esprit de solidarité internationale et d'approbation de l'œuvre que la Force a pu accomplir.

115. M. SETTE CAMARA (Brésil) [traduit de l'anglais]: Le Conseil a été convoqué pour examiner le rapport soumis par le Secrétaire général au sujet des opérations à Chypre durant la période allant du 10 septembre au 12 décembre 1964. Le rapport indique que la situation à Chypre, au cours des derniers mois, s'est beaucoup améliorée, et qu'incontestablement un progrès appréciable a été accompli. Le rapport mentionne l'atténuation aussi bien des restrictions économiques que des limitations à la liberté de mouvement de certains secteurs de la population, ce qui a entraîné un certain relâchement des tensions.

116. Néanmoins, le rapport montre clairement que les éléments fondamentaux qui ont provoqué la crise chypriote demeurent inchangés, malgré les efforts déployés par le Médiateur des Nations Unies.

117. Le Secrétaire général a aussi informé le Conseil qu'il considérait comme indispensable de maintenir la Force des Nations Unies à Chypre pour un certain temps encore. A la suite de consultations avec les Gouvernements de Chypre, de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni, conformément à la résolution du 4 mars 1964 du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a recommandé la prorogation du mandat de la Force. Ayant à l'esprit la recommandation du Secrétaire général, les délégations de la Bolivie, de la Côte-d'Ivoire, du Maroc, de la Norvège et du Brésil, au nom desquelles j'ai l'honneur de m'adresser au Conseil, présentent le projet de résolution qui fait l'objet du document S/6115.

118. This draft resolution has as its objective the extension of the stationing of the United Nations Force in Cyprus, thus helping to create the conditions that would lead to a peaceful solution and to an agreed settlement of the Cypriot problem. The draft resolution, in its preambular paragraphs, notes that the report of the Secretary-General recommends the maintenance in Cyprus of the Peace-keeping Force for an additional period of three months, and it notes further that the Government of Cyprus is in favour of this recommendation. The sponsors could not refrain from introducing in the draft resolution a third preambular paragraph in which the improvement in Cyprus is noted with satisfaction. The fourth and fifth paragraphs renew the expression of the Council's appreciation to the Secretary-General and to the countries which have contributed troops, police, supplies and financial support for the implementation of the Security Council's resolutions.

119. The operative part of the draft resolution reaffirms the previous resolutions adopted by the Security Council on the matter, calls upon all Member States to comply with them, takes note of the report of the Secretary-General, and extends the stationing in Cyprus of the United Nations Peace-keeping Force to 26 March 1965.

120. We hope that the draft resolution now before the Council will merit the unanimous support of its members.

121. Lord CARADON (United Kingdom): We have today a single and a simple purpose. It is to consider the full and thorough report which the Secretary-General has presented to us and, in the light of that report, to decide whether the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus should continue. We all well recognize how strongly held are the views which have been here expressed, but I trust that we shall be able today to concentrate our attention on the limited question which must now be decided, and not become involved in discussion of wider issues.

122. I am sure that we are all grateful for the report which the Secretary-General has presented and that we would all wish to thank the United Nations authorities which have contributed to the United Nations effort in Cyprus. To General Thimayya and Mr. Bernardes, and to all those who have worked with them and shown such firmness, skill and persistence, we pay our tribute, and we all join, I am sure, in welcoming the fact that Cyprus has on the whole been peaceful in recent weeks and that efforts continue to achieve a return to more normal conditions.

123. The Secretary-General has made it clear in the conclusions of his report that he considers it indispensable that, for the time being, the mandate of the United Nations Peace-keeping Force should be renewed, and if the Council so decides, and if continued British participation in the Force in the same manner as at present is desired by all the Governments concerned, my Government is prepared to continue its participation and support. We are, con-

118. Le projet de résolution a pour objectif de prolonger le stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre, de façon à contribuer à la création de conditions devant conduire à une solution pacifique et à un règlement concerté du problème chypriote. Dans son préambule, le projet note que le rapport du Secrétaire général recommande de maintenir à Chypre, pour une période supplémentaire de trois mois, la Force chargée du maintien de la paix; le préambule note ensuite que le Gouvernement chypriote est favorable à cette recommandation. Les coauteurs n'ont pas pu s'empêcher d'introduire dans le préambule un troisième considérant notant avec satisfaction que la situation à Chypre s'est améliorée. Le quatrième et le cinquième considérants renouvellent l'expression de la reconnaissance du Conseil à l'endroit du Secrétaire général et des pays qui ont fourni les troupes, des éléments de police, du matériel et un appui financier, en vue de l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

119. Le dispositif du projet de résolution réaffirme les résolutions antérieures du Conseil de sécurité sur la question, invite tous les Etats Membres à se conformer à ces résolutions, prend note du rapport du Secrétaire général et prolonge jusqu'au 26 mars 1965 le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix.

120. Nous espérons que ce projet de résolution aura l'appui unanime des membres du Conseil de sécurité.

121. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Notre seul objectif, aujourd'hui, est simplement d'examiner le rapport complet et approfondi qui nous a été soumis par le Secrétaire général et, à la lumière de ce rapport, de prendre une décision sur la prolongation du stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies. Nous nous rendons tous compte à quel point ceux qui ont parlé ici sont convaincus de leur bon droit, mais je suis sûr que nous saurons aujourd'hui concentrer notre attention sur la question limitée que nous devons résoudre, sans nous laisser entraîner dans de plus larges débats.

122. A coup sûr, nous savons tous gré au Secrétaire général de son rapport, et nous souhaitons tous remercier les autorités des Nations Unies pour leur contribution à l'effort de l'ONU à Chypre. Nous rendons hommage au général Thimayya, à M. Bernardes et à tous ceux qui ont collaboré avec eux pour la fermeté, l'habileté et la persévérance dont ils ont fait preuve. Nous accueillons tous avec joie le fait que, d'une façon générale, la paix a régné à Chypre au cours des récentes semaines et que les efforts se poursuivent pour assurer le retour à des conditions plus normales.

123. Le Secrétaire général a indiqué, dans ses conclusions, qu'il jugeait indispensable, dans les circonstances actuelles, de renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Si le Conseil de sécurité en décide ainsi, et si la continuation de la participation britannique à la Force est désirée par tous les gouvernements intéressés dans les mêmes conditions qu'à l'heure actuelle, mon gouvernement est disposé à continuer sa partici-

sequently, glad to support the draft resolution before us. Moreover, we are prepared to maintain our contingent at its present level of between 1,000 and 1,100 men.

124. We are also prepared to make a further voluntary contribution of \$1 million towards the cost of the Force. At the same time, I should say that we greatly hope that other Governments will give comparable financial assistance and that more countries than before will join us in sharing the financial burden.

125. Perhaps you will permit me to add a personal word, for I have had some association with the island of Cyprus since I first worked there more than twenty years ago. When I finally sailed away from Famagusta four and a half years ago, I was rash enough to say: "I believe that the forces of moderation and tolerance and compassion and an overwhelming wish for peace will prevail". I have sometimes sadly remembered those words since violence again exploded in Nicosia nearly a year ago. Now, as we pray for the success of the valiant and tireless efforts of the United Nations Mediator, perhaps we may again express the hope that the overwhelming wish for peace will at last prevail.

126. And as we fervently wish the Mediator well, perhaps I may quote Shakespeare's words. When one of my predecessors as Governor of Cyprus, Othello, sailed into Famagusta harbour, the people of Cyprus cried: "Bring renewed fire to our extincted spirits and give all Cyprus comfort."

127. We can all join today in hoping that where Othello and I, for various reasons, failed, the United Nations Mediator will succeed.

128. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian); Mr. President, once again we have the question of Cyprus on the agenda of the Security Council. We are to discuss the report of the Secretary-General on the United Nations Operation in Cyprus for the period 10 September to 12 December 1964, and to take the necessary decision in that connexion.

129. It is noted in the Secretary-General's report that recently the situation in Cyprus has markedly improved. This is an encouraging sign.

130. The position of the Soviet Union on this question is well known to members of the Security Council. It has often been explained by the Soviet Government and its representatives. The position of the Soviet Government was also set forth by the Chairman of the Soviet Delegation, Mr. A. A. Gromyko, in his statement on 7 December 1964 in the General Assembly [1292nd plenary meeting].

131. We deem it necessary to stress that the Soviet Union has supported and continues to support the independence and territorial integrity of Cyprus. Normalization of the situation in Cyprus requires compliance with the previous decisions of the Security

pation et son appui. Nous sommes donc heureux d'appuyer le projet de résolution. Au surplus, nous sommes disposés à maintenir notre contingent à son niveau actuel, situé entre 1 000 et 1 100 hommes.

124. Nous sommes aussi disposés à fournir une nouvelle contribution volontaire d'un million de dollars aux dépenses de la Force. J'ajoute à cela que nous espérons vivement que d'autres gouvernements fourniront une assistance financière comparable et que d'autres pays se joindront à nous pour supporter cette charge financière.

125. Me sera-t-il permis d'ajouter une note personnelle? J'ai en effet été quelque peu associé à l'île de Chypre depuis le moment où j'ai commencé à y travailler, il y a plus de 20 ans. Lorsque, quittant l'île, j'embarquai à Famagouste, il y a quatre ans et demi, je fus assez téméraire pour affirmer: "Je crois que les forces de modération, de tolérance et de compassion, jointes au désir général de paix, prévaudront." Je me suis parfois souvenu avec tristesse de ces paroles, lorsque la violence a explosé de nouveau à Nicosia, il y a près d'un an. Maintenant, alors que nous prions pour le succès des efforts courageux et inlassables du Médiateur des Nations Unies, peut-être puis-je de nouveau exprimer l'espoir qu'en fin de compte le désir général de paix prévaudra.

126. Et puisque nous formons des vœux fervents pour l'action du Médiateur, je voudrais me permettre de citer les paroles de Shakespeare. Quand l'un de mes prédécesseurs en qualité de gouverneur de Chypre, Othello, entra dans le port de Famagouste, le peuple de Chypre s'écria: "Rallumez la flamme dans nos esprits éteints et donnez le bonheur à Chypre tout entière."

127. Nous pouvons tous nous unir, aujourd'hui, pour espérer que, là où Othello et moi-même, pour des raisons diverses, avons échoué, le Médiateur des Nations Unies réussira.

128. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: A l'ordre du jour du Conseil de sécurité figure à nouveau la question de Chypre. Nous avons à examiner le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 10 septembre au 12 décembre 1964 et à prendre la décision qui s'impose à ce propos.

129. Dans son rapport, le Secrétaire général note que la situation s'est beaucoup améliorée ces temps derniers. C'est là un signe encourageant.

130. La position de l'Union soviétique au regard de cette question est bien connue des membres du Conseil. Elle a été exposée plus d'une fois par le Gouvernement soviétique et par ses représentants; elle l'a été également par le chef de la délégation soviétique, M. A. A. Gromyko, dans le discours qu'il a prononcé, le 7 décembre 1964, à l'Assemblée générale [1292ème séance plénière].

131. Nous croyons devoir souligner que l'Union soviétique a toujours soutenu et continue de soutenir l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Pour que la situation à Chypre redevienne normale, il faut que l'on observe les résolutions antérieures

Council, and strict adherence by all States to the principles of the United Nations Charter.

132. The Security Council has repeatedly appealed to all States to refrain from any action or threat of action which could aggravate the situation in Cyprus or jeopardize international peace.

133. As regards the United Nations Operation in Cyprus, the position of the Soviet Union in this regard, too, has been set forth in detail in the Security Council. We were and are of the opinion that the sine qua non for the use of United Nations armed forces must always and in all circumstances be strict compliance with all the existing provisions of the United Nations Charter. This position of the Soviet Union received formal expression in the well-known memorandum of the Government of the USSR; I refer to the memorandum dated 10 July 1964 regarding certain measures to strengthen the effectiveness of the United Nations in the safeguarding of international peace and security [S/5811].<sup>8/</sup>

134. However, since the Government of Cyprus considered it necessary for ensuring the security of its country, the Soviet Union did not oppose the dispatch of United Nations troops to Cyprus or the extension of their stay there.

135. The Soviet Union also based its position on the fact that the decisions of the Security Council imposed no financial obligations on States Members of the United Nations which were not supplying contingents to the United Nations Force in Cyprus.

136. We have also repeatedly stressed that the Soviet Union opposes any extension of the functions of the United Nations Force as outlined in the resolutions of the Security Council. Thus, the only possible basis for a further extension of the stay of the United Nations Force in Cyprus is strict adherence to the provisions of the Security Council resolution of 4 March 1964.

137. In the Secretary-General's report which is now before us, it is stated that all the parties immediately concerned, including the Government of the Republic of Cyprus, have expressed the wish that the stay of the United Nations Force in Cyprus should be extended. In this connexion, the report contains a recommendation for the extension of the stay of the United Nations Force in Cyprus for a further period of three months, beginning 26 December 1964 and ending 26 March 1965.

138. The Soviet delegation does not oppose this recommendation, given the fact that the stay of the United Nations Force in Cyprus will be extended for another three months in conformity with the conditions laid down in the Security Council resolution of 4 March 1964.

139. To conclude, allow me to make an announcement which, although it has no direct connexion with the question now on the Council's agenda, none the less directly concerns the Security Council as a whole.

<sup>8/</sup> Ibid., Supplement for July, August and September 1964.

du Conseil de sécurité et que tous les Etats agissent en stricte conformité des principes de la Charte des Nations Unies.

132. A plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a demandé à tous les Etats de s'abstenir de toute action ou de toute menace d'action qui risqueraient d'aggraver la situation à Chypre ou de mettre en danger la paix internationale.

133. La position de l'Union soviétique concernant l'opération des Nations Unies à Chypre a été également exposée en détail au Conseil de sécurité. Nous avons toujours pensé que l'observation stricte des dispositions de la Charte doit être, partout et en toutes circonstances, la condition sine qua non de l'emploi d'une force armée de l'ONU. Cette thèse de l'Union soviétique est exposée dans un mémorandum bien connu du Gouvernement de l'URSS; il s'agit du mémoire, en date du 10 juillet 1964, concernant certaines mesures propres à renforcer l'efficacité de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales [S/5811<sup>8/</sup>].

134. Néanmoins, comme le Gouvernement de Chypre a jugé nécessaire d'assurer de cette manière la sécurité de son pays, l'Union soviétique ne s'est pas opposée à l'envoi de troupes de l'ONU à Chypre, ni à la prolongation de leur séjour dans l'île.

135. L'Union soviétique a tenu compte également du fait que les décisions du Conseil de sécurité n'imposaient aucune obligation financière aux Etats Membres de l'ONU dont les contingents ne participent pas à la Force des Nations Unies à Chypre.

136. D'autre part, nous avons indiqué à plusieurs reprises que l'Union soviétique est opposée à tout élargissement des fonctions de la Force des Nations Unies, définies par les résolutions du Conseil de sécurité. Ainsi, une nouvelle prolongation du séjour de la Force des Nations Unies à Chypre ne peut avoir d'autre base que la stricte observation des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964.

137. Dans le rapport dont nous sommes saisis, le Secrétaire général indique que toutes les parties directement en cause, y compris le Gouvernement de la République de Chypre, souhaitent que la Force des Nations Unies à Chypre continue d'opérer. Il recommande, en conséquence, que le mandat actuel de la Force soit prorogé d'une nouvelle période de trois mois à compter du 26 décembre 1964, c'est-à-dire jusqu'au 26 mars 1965.

138. La délégation soviétique n'a pas d'objection contre cette recommandation, étant entendu que la présence de la Force des Nations Unies à Chypre sera prolongée de trois mois conformément aux dispositions de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964.

139. Pour conclure, permettez-moi de faire une communication qui, sans avoir de rapport direct avec la question inscrite à l'ordre du jour, intéresse néanmoins le Conseil de sécurité dans son ensemble.

<sup>8/</sup> Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1964.

140. The Soviet delegation would like to inform members of the Council that the Presidium of the Supreme Soviet of the USSR has ratified the amendments to Articles 23, 27 and 61 of the United Nations Charter, adopted on 17 December 1963 by the General Assembly by its resolution 1991 (XVIII) and providing for an enlargement of the membership of the Security Council and the Economic and Social Council. We hope that the other great Powers, permanent members of the Security Council, will in turn take steps to ensure the speediest possible ratification of these amendments, thereby meeting the legitimate wishes, first of all, of the African and Asian countries concerning equitable representation in the main organs of the United Nations.

141. We are convinced that the enlargement of the membership of the Security Council and wider representation in this, the United Nations organ primarily responsible for the maintenance of international peace and security, for countries which have taken their stand on the strengthening of peace, will help the Security Council to perform more effectively its important functions of maintaining world peace, halting aggression and protecting peoples and States which seek to uphold their freedom and independence.

142. With the President's permission, I shall not insist on the consecutive interpretation of my statement, subject to the usual understanding.

143. Mr. ERALP (Turkey): I have reserved my right to say a few words in reply to the statements made earlier this morning by the Foreign Minister of the Greek Cypriot Government. He touched upon several fundamental substantial aspects of the question of Cyprus; but in deference to the very reasonable suggestion made by the representative of the United Kingdom and successor of Othello I shall refrain from going into a lengthy discussion of those issues; after all, we shall have a chance to discuss them later in the General Assembly. But there are one or two things which I feel that I must mention here for the record.

144. One of them was the words of the Foreign Minister of the Greek Cypriot Government to the effect that federation was tantamount to partition. I must admit that I fail to understand his equation. In our view federation is a form of Government which we find in many parts of the world and which does not subsequently "slide" into partition. Such a view of the equation can only be understood if we assume that in case there is a federation, then the Greek Cypriot element in that federation would hasten to be annexed by Greece; then, partition would come about. But if there is no such intention, if there is the intention to live in a federation as one country, that would in no conceivable manner be tantamount to partition.

145. There has been a long list of alleged murders and unspeakable crimes committed by Turkish Cypriots against other Turkish Cypriots in the areas controlled by the Turks. I must admit that our intelligence does not give us any such accounts. I am inclined to think that they may have been fabricated by certain services of the Greek Cypriot régime. However,

140. La délégation soviétique voudrait informer les membres du Conseil du fait que le Présidium du Soviet suprême de l'URSS a ratifié les amendements aux Articles 23, 27 et 61 de la Charte des Nations Unies, adoptés le 17 décembre 1963 par l'Assemblée générale dans sa résolution 1991 (XVIII) et prévoyant l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, ainsi que du Conseil économique et social. Nous espérons que les autres grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, prendront à leur tour des mesures pour ratifier au plus tôt ces amendements et qu'elles donneront ainsi satisfaction, en particulier, aux pays d'Asie et d'Afrique qui demandent à juste titre une représentation dans les principaux organes de l'ONU.

141. Nous sommes persuadés que l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et une représentation plus large, dans le principal organe des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, des pays qui sont en faveur de la consolidation de la paix permettront au Conseil de s'acquitter plus efficacement de ses importantes fonctions: maintien de la paix dans le monde entier, prévention de l'agression et protection des peuples et des Etats qui défendent leur liberté et leur indépendance.

142. Avec la permission du Président, je renoncerais à l'interprétation consécutive de mon intervention, avec la réserve habituelle.

143. M. ERALP (Turquie) [traduction de l'anglais]: Je m'étais réservé le droit de dire quelques mots pour répondre aux déclarations faites ce matin par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement chypriote grec. Il a évoqué quelques aspects importants et fondamentaux de la question de Chypre; mais, par déférence pour la suggestion très raisonnable faite par le successeur d'Othello, le représentant du Royaume-Uni, je m'abstiendrai de discuter plus longuement de ces problèmes; après tout, nous pourrions en discuter plus tard, à l'Assemblée générale. Mais je crois devoir mentionner un ou deux points pour le compte rendu.

144. Je voudrais relever notamment ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement chypriote grec, à savoir que fédération équivaut à partage. Je dois avouer que je ne comprends pas cette équation. A notre avis, la fédération est un système de gouvernement que nous trouvons dans de nombreuses parties du monde, et qui ne dégénère pas inévitablement en partage. On ne peut comprendre cette équation que si l'on suppose que, dans le cas d'une fédération, l'élément chypriote grec de cette fédération s'empresserait de se faire annexer par la Grèce; il en résulterait alors un partage. Mais si telle n'est pas son intention, si son intention est de vivre dans un seul pays, au sein d'une fédération, cela n'équivaldrait nullement à un partage.

145. Nous avons eu une longue liste de prétendus meurtres et de crimes inqualifiables commis par des Chypriotes turcs contre d'autres Chypriotes turcs dans les régions contrôlées par les Turcs. Je dois avouer que nos services de renseignement ne nous ont rien communiqué de semblable. Je suis porté à croire que ces informations ont été fabriquées



I did appreciate the tone of sympathy and compassion with which these so-called murders were mentioned here. I would have appreciated it if similar compassion and sympathy could have been shown in the case of the 209 missing persons, which is mentioned in the Secretary-General's report—Turkish Cypriots whose lives were in danger and who are perhaps no longer alive.

146. Mention was also made of Turkey's attitude as being a policy of neo-colonialism and expansionism. This again is very difficult to explain according to the record. We have said again and again, and we have proved by our deeds, that Turkey has no expansionist ambitions, no territorial ambitions on Cyprus. All we want to see is that the two communities should live in peace in a federation without any influence from either Greece or Turkey. Taking account of those deeds and declarations, I really fail to see how Turkey can be accused of following a neo-colonialist policy. If there is a neo-colonialist or openly colonialist and imperialist policy being followed with regard to Cyprus, it is the Greek expansionist policy of "enosis". The statements that have been made in the course of the last three months show that that intention is now out in the open. No secret is being made of the fact that once, as they call it, "unhindered independence" is given to the island, the next step will be "enosis"; and that in itself is an application of the expansionistic imperialistic policy of Greece.

147. As for the role of the Peace-keeping Force on the island, a very careful estimate was made by Foreign Minister Kyprianou as to how the Peace-keeping Force should operate. That statement clearly indicates that the misgivings which I mentioned in my statement were well founded. In other words, it does appear that under the aegis of the resolution asking for a return to normal conditions UNFICYP would be called upon to co-operate with the Greek Cypriot community to put down what they call a rebellion; in other words, to bring the Turkish community to its knees by tearing down their barricades, by dispelling the conglomerations of Turks; in other words, establishing the authority of one community over the other. I have said in my statement, and I repeat again, that that is not a return to normal conditions. A return to normal conditions can only be brought about by a return to constitutional law and order.

148. Another mention was made of a phrase in operative paragraph 7 of the Security Council resolution of 4 March 1964 where the Mediator is called upon to bear in mind "the well-being of the people of Cyprus as a whole". All sorts of interpretations have been put on that. A tendency seems to appear to interpret that statement as discarding any possibility of a federal solution to the problem. In other words, an intention to work towards a unitary solution is imputed to this phrase. I do not understand it in that sense at all. In my view, the only interpretation of the words, "as a whole", is that the interests of one community should not be given preponderance over

par certains services du régime chypriote grec. Toutefois, j'ai réellement apprécié le ton de sympathie et de compassion avec lequel on a parlé ici de ces prétendus meurtres. J'aurais également apprécié une compassion et une sympathie semblables dans le cas des 209 personnes disparues, mentionnées dans le rapport du Secrétaire général — des Chypriotes turcs dont la vie était en péril et qui sont peut-être morts.

146. On a aussi dit que l'attitude de la Turquie s'inspirait d'une politique de néo-colonialisme et d'expansionnisme. Là encore, si l'on tient compte des faits, cela est très difficile à expliquer. Nous avons dit et redit, et nous l'avons prouvé par nos actes, que la Turquie n'a pas d'ambitions expansionnistes, qu'elle n'a aucune visée territoriale sur Chypre. Tout ce que nous voulons, c'est voir les deux communautés vivre en paix dans une fédération dégagée de l'influence de la Grèce comme de celle de la Turquie. Compte tenu de ce que nous avons fait et dit, je ne vois vraiment pas comment la Turquie peut être accusée de suivre une politique de néo-colonialisme. Si quelqu'un suit une politique néo-colonialiste ou même ouvertement colonialiste et impérialiste en ce qui concerne Chypre, c'est la Grèce avec sa politique expansionniste d'"enosis". Les déclarations de ces trois derniers mois montrent qu'elle a ouvertement l'intention de poursuivre cette politique. Elle ne cache pas le fait que, une fois que "l'indépendance complète", comme ils l'appellent, sera octroyée à l'île, l'étape suivante sera l'"enosis"; et cela est en soi une application de la politique expansionniste et impérialiste de la Grèce.

147. Quant au rôle de la Force chargée du maintien de la paix dans l'île, le Ministre des affaires étrangères, M. Kyprianou, a très soigneusement pesé la manière dont celle-ci doit agir. Cette déclaration montre clairement que les craintes que j'ai mentionnées dans ma déclaration étaient bien fondées. En d'autres termes, il apparaît que, sous le couvert de la résolution qui prévoit le retour aux conditions normales, on demanderait à la Force des Nations Unies de coopérer avec la communauté chypriote grecque pour supprimer ce qu'ils appellent une rébellion, c'est-à-dire pour obliger la communauté turque à capituler en démantelant ses barricades et en dispersant les Turcs; il s'agirait en fait d'affirmer l'autorité d'une communauté sur l'autre. J'ai déjà dit dans ma déclaration, et je le répète, que le retour à des conditions normales ce n'est pas cela. Seul un retour à l'ordre public conforme à la Constitution peut permettre le retour à des conditions normales.

148. On a mentionné également une phrase du paragraphe 7 du dispositif de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964, où l'on demande au Médiateur de ne pas perdre de vue le "bien-être du peuple de Chypre tout entier". Cette expression a été très différemment interprétée. Il semble se dégager une tendance à comprendre cette déclaration comme écartant toute possibilité de solution fédérale au problème. En d'autres termes, on suppose que cette phrase exige une solution unitaire. Personnellement, je ne la comprends pas ainsi. A mon avis, une seule interprétation des mots "tout entier" est possible: ils signifient que les intérêts d'une communauté ne

the interests of the other. There should be no discrimination in the mind of the Mediator or of anybody else; and I hope that that interpretation will be adopted by him and by the Council.

149. Mr. KYPRIANOU (Cyprus): Mr. President, I had felt that the original statement of the representative of Turkey was satisfactorily answered by my opening statement, and I did not have the intention to ask for the floor again to take up more of your valuable time; but in view of the fact that he has chosen to reply to my statement by making some points in addition to the ones which he had made in his original speech, I feel it necessary, with your permission, to say one word or two of comments upon them.

150. It is quite clear to all, both from the first speech of the representative of Turkey and from his reply, that Turkey's intention—which he did not conceal—is to think in terms of a divided people of Cyprus. He used the phrase just now of not giving preponderance to one community over the other. That implies, I am sure, that the democratic principles of majority and minority, and the democratic principles of majority rule, should not be applied in Cyprus; this is obvious from his speech.

151. I just want to remind members of the Council that the Turkish minority in Cyprus is 18 per cent of the total population. To try to put across the point that 18 per cent should be put on the same level as the 82 per cent of the population is not only contrary to all norms of democratic government, not only contrary to the Charter of the United Nations and the principles of majority rule that applies all over the world, but it is also contrary to the very interest of the people of Cyprus as a whole, and it is contrary to the Council's resolution of 4 March 1964.

152. The representative of Turkey presented the concept of federation as some kind of innocent concept. He tried to say that federation is not partition, and that it has been applied in many other countries of the world. Yes, federation came about in the case of many countries of the world where separate States decided to federate, but in the particular case of Cyprus, which has been one single entity from time immemorial and even during foreign occupation and foreign rule, he is now asking that it be divided into different States and federated. Furthermore, he is asking that Cyprus be federated on the basis of ethnic groups. Is that not division? Is that not partition? The only difference perhaps is that it will be a partitioning of Cyprus into many pieces instead of three, as was the original demand: one Greek, one Turkish and the British Sovereign Base Areas. I want to make it quite clear that federation or partition under no circumstances will be accepted by the people of Cyprus, neither by the Government nor by the vast majority of the people of Cyprus. Cyprus, which has been united and has been one single entity through the centuries and while under colonial domination, cannot now be divided when it has attained independence.

doivent pas avoir prépondérance sur les intérêts de l'autre. Ni le Médiateur ni qui que ce soit ne doit faire preuve de discrimination, et j'espère que cette interprétation sera adoptée par le Médiateur et par le Conseil.

149. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduction de l'anglais]: Monsieur le Président, je croyais avoir répondu de manière satisfaisante à la première déclaration du représentant de la Turquie dans mon discours d'ouverture. Je n'avais pas l'intention de demander à nouveau la parole et de prendre encore sur votre temps précieux; mais étant donné qu'il a choisi de répondre à ma déclaration en ajoutant des arguments à ceux qu'il avait exposés précédemment, il me paraît nécessaire, avec votre permission, de faire quelques observations au sujet de ces arguments.

150. Il ressort clairement pour nous tous, aussi bien du premier discours du représentant de la Turquie que de sa réponse, que l'intention de la Turquie — et il ne s'en est pas caché — est de s'en tenir à l'idée de la division du peuple chypriote. Il vient de dire qu'il ne doit pas y avoir prépondérance d'une communauté sur l'autre. Je suis sûr que cela implique que les principes démocratiques de majorité et minorité et que les principes démocratiques de la règle de la majorité ne doivent pas s'appliquer à Chypre; cela ressort clairement de son discours.

151. Je voulais simplement rappeler aux membres du Conseil que la minorité turque à Chypre représente 18 p. 100 de la population totale. Essayer de nous dire que ces 18 p. 100 devraient avoir la même importance que 82 p. 100 de la population n'est pas seulement contraire à toutes les normes de gouvernement démocratique, à la Charte des Nations Unies et aux principes de la règle de la majorité qui sont appliqués dans le monde entier, mais c'est également contraire à l'intérêt même du peuple de Chypre dans son ensemble et à la résolution du Conseil du 4 mars 1964.

152. Le représentant de la Turquie nous présente la notion de fédération comme une sorte de concept inoffensif. Il a essayé de dire que la fédération n'est par le partage et qu'elle a été réalisée dans de nombreux pays du monde. Et c'est vrai, la fédération a été réalisée dans le cas de nombreux pays où des Etats séparés ont décidé de se fédérer; mais, dans le cas particulier de Chypre, qui, depuis des temps immémoriaux et même sous l'occupation et la domination étrangères, n'a jamais constitué qu'une seule entité, il nous demande que le pays soit maintenant divisé en Etats différents qui se fédéreraient. De plus, il demande que Chypre soit fédérée sur la base de ses groupes ethniques. N'est-ce pas la division? N'est-ce pas le partage? A la différence peut-être que Chypre sera divisée en de nombreuses parcelles, au lieu de trois parties comme on l'avait d'abord demandé: une grecque, une turque et une troisième: la zone de souveraineté britannique. Je voudrais bien souligner que la fédération ou le partage, quelles que soient les circonstances, ne seront pas acceptés par le peuple de Chypre, ni par son gouvernement, ni par la grande majorité de la population chypriote. Chypre, qui a toujours constitué une seule unité et une seule entité à travers les siècles et même sous

153. I really do not see any injustice in my Government's position in trying to achieve a solution based on majority rule, naturally with sufficient guarantees for the protection of the human rights of all the people, irrespective of religion, origin, creed or race. Majority rule has been applied everywhere. I do not see why Cyprus should be an exception.

154. The Turkish representative also spoke of the 1960 Constitution and tried to emphasize that my Government was attempting to repeal it. That Constitution has been repealed by itself. It has been repealed through its inoperativeness. It has been repealed through the actions of the Turkish rebels and the actions of the Turkish Government. My Government, like the Government of any country, has to provide for law and order and cannot base law and order on documents simply because they were signed, some time ago, and were imposed, some time ago, on the people of Cyprus, although today they are inoperative.

155. The Turkish representative tried to indicate that the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus should take into account the fact that a return to normality means a return to the 1960 Constitution. He further said that nothing could be done, in his view—and, I suppose, in his Government's view—as long as the present Government of Cyprus, which he considers illegal, functions in accordance with its decisions. The Secretary-General quite clearly and categorically stated that he could not accept that interpretation, and I should like to quote his report of 10 September 1964, in which he stated:

"I have not, of course, accepted these positions and have pointed out to those who hold them"—that is to say, the leaders of the Turkish rebels and the Turkish Government—"that the Security Council did not indicate such intentions in adopting its resolutions on this question." [S/5950, para. 219.]

156. The Turkish Government representative tried to say that UNFICYP should ignore the Cyprus Government, if a return to normality was to be accomplished in accordance with the views of the Turkish Government. That cannot be done. The United Nations Force in Cyprus is stationed there because of the consent of the Cyprus Government and it is in Cyprus in order to act in co-operation with the Government. In accordance with the resolution of 4 March 1964, these two authorities, the United Nations and the Government of Cyprus, whose legitimacy has been reiterated by that resolution, are to act together in a joint effort. The Secretary-General in his report of September 1964, again, said that UNFICYP in its functioning in Cyprus, "respects at all times the sovereignty and the independence of Cyprus and the authority of the Government" [*ibid.*, para. 220].

la domination coloniale, ne peut pas être divisée maintenant qu'elle a accédé à l'indépendance.

153. Je ne vois vraiment aucune injustice dans la position adoptée par mon gouvernement lorsqu'il essaie de parvenir à une solution fondée sur la règle de la majorité, avec bien entendu des garanties suffisantes pour la protection des droits de tous les habitants, quelles que soient leur religion, leur origine, leur croyance ou leur race. La règle de la majorité a été appliquée partout. Je ne vois pas pourquoi Chypre devrait faire exception.

154. Le représentant turc a également parlé de la Constitution de 1960 et il a essayé de souligner que mon gouvernement s'efforçait de rejeter cette constitution. Cette constitution s'est abrogée d'elle-même. Elle s'est abrogée parce qu'elle était inopérante; elle s'est abrogée à cause des actions des rebelles turcs et des actions du Gouvernement turc. Mon gouvernement, comme le gouvernement de n'importe quel pays, doit assurer l'ordre public et ne peut le faire reposer sur certains documents simplement parce que, il y a quelque temps, ces documents ont été signés et imposés au peuple de Chypre, alors qu'aujourd'hui ils sont inopérants.

155. Le représentant turc a essayé de montrer que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre devrait tenir compte du fait que le retour à des conditions normales signifie le retour à la Constitution de 1960. Il a ajouté qu'à son avis — et je suppose que c'est aussi l'avis de son gouvernement — on ne pourrait rien faire aussi longtemps que le Gouvernement actuel de Chypre, qu'il considère comme illégal, fonctionne conformément aux décisions qu'il prend. Le Secrétaire général a déclaré très clairement et très catégoriquement qu'il ne pouvait accepter cette interprétation, et j'aimerais citer un paragraphe de son rapport du 10 septembre 1964 où il a déclaré:

"Je n'ai évidemment pas pu me ranger à ces manières de voir et j'ai fait observer à ceux qui les professaient" — c'est-à-dire aux dirigeants des rebelles turcs et au Gouvernement turc — "que le Conseil de sécurité n'avait pas manifesté de telles intentions lorsqu'il avait adopté ses résolutions sur la question." [S/5950, par. 219.]

156. Le représentant du Gouvernement turc a essayé de dire que la Force des Nations Unies ne devrait tenir aucun compte du Gouvernement de Chypre pour que le retour à la normale s'effectue comme l'entend le Gouvernement turc. Cela est impossible. La Force des Nations Unies à Chypre y est stationnée parce que le Gouvernement de Chypre y consent et elle est à Chypre afin de coopérer avec le gouvernement. Conformément à la résolution du 4 mars 1964, ces deux autorités, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de Chypre, dont la légitimité a été réaffirmée par cette résolution, doivent unir leurs efforts pour agir ensemble. Dans son rapport de septembre 1964, le Secrétaire général a répété que la Force des Nations Unies, dans son fonctionnement à Chypre, "respecte en toutes circonstances la souveraineté et l'indépendance de Chypre ainsi que l'autorité du gouvernement" [*ibid.*, par. 220].

157. Nothing could be further from the truth than to say that the Greek Cypriot element, as the Turkish representative put it, has ousted the Turkish Cypriot element of the Government. It is the Turkish element which withdrew from the Government in order to destroy it, in order to destroy the State and in order to promote the idea of separation and division. It is that element which withdrew from the Government and decided to consider the Government illegal. If the former Vice-President and certain other persons withdrew from the Government and withheld their co-operation, that does not mean that the Government is illegal. As late as 30 December 1963 the then Vice-President of Cyprus, hopeful of the possible outcome of the activities of the rebels, declared: "I no more consider myself the Vice-President of Cyprus. The Republic of Cyprus is dead. The Constitution is dead." Now that the effort to impose separation and division on Cyprus by force seems to be failing, the Turkish Government representative wants us to readmit into the Government people who withdrew in order to disrupt it. That is ridiculous.

158. The representative of Turkey had the kindness to try to correct a quotation which I had given earlier from a statement made by the President of Turkey, General Gürsel. Although he first said that he was not officially aware of such a statement, he nevertheless tried to correct it. He said that General Gürsel had said not only what I quoted but also that it was his earnest desire to see the problem of Cyprus solved in the United Nations. If he said that, we welcome it, naturally. But was it necessary to connect this with the other statement which General Gürsel made and which has not been denied, to the effect that if the need arises the Cyprus problem will be solved by bombs? What is the relationship between bombing Cyprus and a solution in the United Nations? With all due respect, I must say that I cannot see it.

159. I particularly welcome the remark of the representative of Turkey according to which we shall have ample opportunity to discuss the wider aspects of the issue in the General Assembly of the United Nations. At least that is one point on which we agree. We shall be glad to do so.

160. But there is one other point which I should also like to touch upon, and that is the reference to the fact that the United Nations Force in Cyprus should try to employ the arrangement adopted concerning the Kyrenia Road in the rest of the country; that is to say, to put all the roads of the Island of Cyprus under the control of UNFICYP. That is asking UNFICYP to take over the authority and the sovereign rights of the Government, the legality of which the Security Council, the Secretary-General and UNFICYP have fully accepted and fully respected.

161. The representative of Turkey said that it would not be advisable to remove the fortifications and armed posts because once UNFICYP is withdrawn from

157. Rien n'est plus loin de la vérité que de dire, comme l'a fait le représentant de la Turquie, que l'élément chypriote grec a expulsé du gouvernement l'élément chypriote turc. C'est l'élément turc qui s'est retiré du gouvernement afin de le détruire, afin de détruire l'Etat et de favoriser l'idée de séparation et de division. C'est cet élément qui s'est retiré du gouvernement et a décidé de le considérer comme illégal. Ce n'est pas parce que l'ex-vice-président et quelques autres personnes se sont retirés du gouvernement et lui ont refusé leur coopération que le gouvernement est illégal. Le 30 décembre 1963, le Vice-Président de Chypre lui-même, confiant dans le succès possible des activités des rebelles, disait: "Je ne me considère plus comme vice-président de Chypre. La République de Chypre est morte. La Constitution est morte." Maintenant que l'effort de la Turquie pour imposer de force la séparation et la division à Chypre semble avoir échoué, le représentant du Gouvernement turc veut que nous acceptions à nouveau dans le gouvernement les gens qui s'en étaient retirés afin de le faire s'écrouler. C'est absolument ridicule.

158. Le représentant de la Turquie a eu l'amabilité d'essayer de rectifier une citation que j'ai tirée précédemment d'une déclaration faite par le Président de la Turquie, le général Gürsel. Bien qu'il ait dit tout d'abord qu'il n'avait pas eu officiellement connaissance de cette déclaration, il a néanmoins tenté de la rectifier. Il a dit que le général Gürsel n'avait pas seulement dit ce que j'avais cité mais avait ajouté qu'il souhaitait sincèrement voir le problème de Chypre résolu à l'Organisation des Nations Unies. S'il l'a effectivement dit, nous ne pouvons naturellement que nous en réjouir. Mais était-il nécessaire de relier cela à l'autre déclaration que le général Gürsel a faite et qui n'a pas été démentie, selon laquelle, s'il y a lieu, le problème chypriote sera résolu par les bombes? Quel lien y a-t-il entre le bombardement de Chypre et une solution dans le cadre des Nations Unies? Avec tout le respect que je dois au représentant de la Turquie, je dois dire que je ne le vois pas.

159. Je me félicite tout particulièrement de la remarque du représentant de la Turquie, selon laquelle nous aurons amplement l'occasion de discuter des aspects généraux de la question à l'Assemblée générale des Nations Unies. Voilà au moins un point sur lequel nous sommes d'accord. Nous serons heureux de le faire.

160. Il y a un autre point sur lequel je voudrais également m'arrêter, et c'est la mention du fait que la Force des Nations Unies à Chypre devrait essayer d'appliquer à tout le reste du pays l'arrangement concernant la route de Kyrenia: cela signifierait que l'on placerait toutes les routes de l'île sous le contrôle de la Force, autrement dit qu'on demanderait à la Force des Nations Unies de s'investir de l'autorité et des droits souverains du gouvernement que le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et la Force des Nations Unies ont pleinement accepté et respecté.

161. Le représentant de la Turquie a dit qu'il ne serait pas souhaitable de supprimer les fortifications et les postes armés parce que, lorsque la Force des

Cyprus—and the Secretary-General's report indicates that that might take place at the end of the next three-month period—the Turks will again be at the mercy of the Greeks. But half of the Turkish Cypriot population in Cyprus already inhabits areas where the Government is in control. And what is happening to them? Nothing is happening to them. It is only in the areas controlled by the rebels that anything is happening to a section of the Turkish minority. In spite of the fact that his otherwise good intelligence sources did not give this advice to the representative of Turkey, a number of crimes in those areas are committed at the expense of the Turkish Cypriot population. I am quite prepared to give him all the evidence, and I am sure that UNFICYP is aware of some of that evidence and will be in possession of the rest of it within the next few days. People have been killed by the Turkish rebels; people have been tortured. That is well known.

162. I thank you for your indulgence, Mr. President, and I do not wish to take up more of the Council's time. I should merely like to reiterate the following points.

163. First of all, the Government of Cyprus is the legal Government of the country, and the vast majority of the population of Cyprus will not accept any thought of partition, division or federation. In this connection I should like to ask why, then, the Turkish Government did not consider it profitable to envisage that sort of system for the Armenian, Latin and Maronite communities in Cyprus. I repeat, the Government and the vast majority of the people of Cyprus will never accept any solution that implies partition. Cyprus is a unitary state in which all the people must be equal before the law and the rights of all respected and guaranteed. It is the firm view of my Government that it is for the majority of the people of Cyprus to decide on the form of government by which they wish to be ruled and the form of administration under which they wish to be governed. It is not for anyone else.

164. An agreed settlement as provided for by the resolution of 4 March 1964—some phrases of which have been stressed by the representative of the Turkish Government—does not imply a right of veto for other countries upon the future of Cyprus. In parentheses I should like to point out that although he placed the emphasis on the words "an agreed settlement", he refrained from saying that such a settlement should be in accordance with the United Nations Charter.

165. We are determined to have peace and to achieve a peaceful solution to the problem of Cyprus through the United Nations and in accordance with the principles of its Charter. The people of Cyprus will not yield to any threats or to any aggression from outside designed at imposing upon them solutions which they cannot accept.

166. The PRESIDENT (translated from Spanish): Before calling on the representative of Greece, who has just asked for the floor, I feel obliged to make the following statement. I have no intention of being so discourteous as to curtail the right of speech of the representatives invited to the Council table this

Nations Unies quitterait Chypre — et le rapport du Secrétaire général montre que cela pourrait se faire à la fin de la nouvelle période de trois mois —, les Turcs seront à nouveau à la merci des Grecs. Mais la moitié de la population chypriote turque à Chypre habite déjà dans des régions contrôlées par le gouvernement et que lui arrive-t-il? Rien du tout. Ce n'est que dans les régions contrôlées par les rebelles qu'il arrive quelque chose à une partie de la minorité turque. En dépit du fait que ses services de renseignements, généralement efficaces, n'en ont pas averti le représentant de la Turquie, un certain nombre de crimes commis dans ces régions le sont aux dépens de la population chypriote turque. Je suis prêt à fournir toutes les preuves nécessaires, et je suis sûr que la Force des Nations Unies en possède certaines et les aura toutes d'ici à quelques jours. Des gens ont été tués par des rebelles turcs; des gens ont été torturés. C'est bien connu.

162. Je vous remercie de votre indulgence, Monsieur le Président, et je ne veux pas abuser davantage du temps du Conseil. J'aimerais simplement reprendre les points suivants.

163. Tout d'abord le Gouvernement de Chypre est le gouvernement légal du pays, et la grande majorité de la population chypriote n'acceptera pas l'idée de partage, de division ou de fédération. A ce sujet, j'aimerais demander pourquoi, dans ces conditions, le Gouvernement turc n'a pas jugé souhaitable d'envisager ce genre de système pour les communautés arméniennes, latines et maronites à Chypre. Je le répète, le Gouvernement ainsi que la grande majorité de la population de Chypre n'accepteront aucune solution impliquant un partage. Chypre est un Etat unitaire où tous doivent être égaux devant la loi et où les droits de chacun doivent être respectés et garantis. Mon gouvernement est fermement convaincu que c'est à la majorité de la population de Chypre de décider de la forme de gouvernement à laquelle elle veut se soumettre et de la forme d'administration sous laquelle elle veut vivre. Ce n'est à personne d'autre de le faire.

164. Un règlement concerté comme le prévoit la résolution du 4 mars 1964 — dont certains passages ont été soulignés par le représentant du Gouvernement turc — n'implique pas le droit de veto d'autres pays en ce qui concerne l'avenir de Chypre. J'aimerais souligner en passant que bien qu'il ait appuyé sur les mots "règlement concerté", il s'est abstenu de dire que ce règlement devrait être conforme à la Charte des Nations Unies.

165. Nous sommes décidés à avoir la paix et à aboutir à une solution pacifique du problème de Chypre dans le cadre des Nations Unies et selon les principes de la Charte. La population chypriote ne cédera à aucune menace ni à aucune agression de l'extérieur destinées à lui imposer des solutions qu'elle ne saurait accepter.

166. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Avant de donner la parole au représentant de la Grèce, je crois qu'il est de mon devoir de faire la déclaration suivante: je n'ai pas l'intention discourtoise de limiter le droit de parole des représentants qui ont été invités ce matin à prendre place à la table du Conseil, mais

morning. However, I would point out to all present that the agenda adopted for this meeting has to do exclusively with consideration of the report of the Secretary-General; so, to a certain extent we are, I fear, digressing from the subject. There is also the fact that the Council must take a decision on this serious question almost immediately, in order to be able to authorize an extension of the stay of the United Nations Force in Cyprus.

167. The Security Council has, moreover, other very serious matters before it. I must, therefore, very respectfully urge representatives present at the Council table to do their utmost to keep to the agenda for this meeting.

168. Mr. BITSIOS (Greece) (translated from French): The suggestion just made by the President rather embarrasses me. I am in the position of having to answer certain charges made against my country, and if the charges went beyond the scope of the agenda my reply will do the same.

169. Perhaps it was the unfortunate Othello who started all this business and brought upon Cyprus the bad fortune that has pursued it for so many years.

170. But there is also the problem of General Gürsel's bombs, which Mr. Eralp wrapped up in his act of faith in regard to the United Nations. If the representative of Turkey will allow, I will, in all courtesy, point out that, if he had not wrapped those bombs up in the Charter but had had them before his eyes, he would, I think, share my view that charges of expansionism and imperialism, valid three or four thousand years ago, do not square with facts, nor with the definition of those terms in my dictionary. Of course, a dictionary's terminology depends in large measure on each country's tradition and history, and on how much it has adapted itself to the concepts of international law and the ideals of the United Nations Charter.

171. In any case, we have been accused of expansionism because, in Mr. Eralp's dictionary, "enosis" means "annexation". But in our dictionary "enosis" means the result of an eventual plebiscite—and inevitably the day will come when the Cypriot people, like every other people, will have to decide its future by means of a plebiscite.

172. Allow me to read an extract from a statement made by the Turkish Minister for Foreign Affairs in an interview which he gave to a Greek newspaper last summer. I shall read the passage in English:

"A radical solution that would end once and for all the Greek-Turkish dispute and re-establish the friendship of the two countries on a solid and lasting basis would be the ceding of a part of Cyprus to Greece, and of the other part, which is close to Turkey's Asiatic coast, to Turkey."

173. This is the wedding-cake which the Turkish Minister for Foreign Affairs offered us in suggesting that the island should be divided in two and shared between us. It therefore seems that Turkey has no objection to the return of part of Cyprus to Greece

je voudrais faire remarquer à toutes les délégations présentes que l'ordre du jour de la présente séance porte exclusivement sur l'examen du rapport du Secrétaire général; c'est pourquoi je crains que nous ne soyons en train de nous écarter dans une certaine mesure de cet ordre du jour. En outre, il se trouve que le Conseil doit prendre une décision sur cette grave question, et cela presque immédiatement, en vue d'autoriser la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre.

167. Le Conseil de sécurité est également saisi d'autres questions fort graves et par conséquent je dois demander très respectueusement aux représentants présents à la table du Conseil de s'en tenir le plus possible à l'ordre du jour de la présente séance.

168. M. BITSIOS (Grèce): La suggestion que vient de faire le Président m'embarrasse quelque peu, car je me trouve dans la position de celui qui doit répondre à certaines accusations lancées contre mon pays et, puisque les accusations débordaient le cadre de l'ordre du jour, il en sera de même pour la réponse.

169. C'est peut-être ce malheureux Othello qui a déclenché toute cette histoire et qui a attiré sur Chypre la malchance qui dure depuis tant d'années.

170. Mais il y a aussi cette question des bombes du général Gürsel, que M. Eralp a enveloppée dans un acte de foi à l'égard des Nations Unies. Que le représentant de la Turquie me permette, en toute courtoisie, de lui faire remarquer que, s'il n'avait pas enveloppé ces bombes dans la Charte et s'il les avait sous les yeux, je crois qu'il serait d'accord avec moi pour penser que les accusations d'expansionisme et d'impérialisme, valables il y a trois ou quatre mille ans, ne correspondent pas aux faits ni à la définition de ces termes dans mon dictionnaire. Naturellement, la terminologie d'un dictionnaire dépend beaucoup de la tradition de chacun, de l'histoire, de l'adaptation d'un pays aux concepts du droit international, aux idéaux de la Charte des Nations Unies.

171. De toute façon, nous avons été accusés d'expansionisme en raison du fait que, dans le dictionnaire de M. Eralp, "enosis" signifie "annexion". Or, dans notre dictionnaire, "enosis" signifie le résultat d'un plébiscite éventuel — et forcément un jour viendra où le peuple chypriote devra, comme tout autre peuple, décider de son avenir par un plébiscite.

172. Qu'il me soit permis de lire un extrait d'une déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie dans une interview qu'il a donnée à un journal grec au cours de l'été dernier. Je donnerai lecture de ce passage en anglais:

"Une solution radicale qui mettrait fin une fois pour toutes au différend gréco-turc et qui rétablirait l'amitié entre les deux pays sur une base solide et durable consisterait à céder une partie de Chypre à la Grèce et à céder l'autre partie, proche du littoral turc asiatique, à la Turquie."

173. Tel est le gâteau de mariage que nous a offert le Ministre des affaires étrangères de la Turquie lorsqu'il a proposé de diviser l'île en deux et de la partager. Ainsi, il semble que la Turquie n'ait pas d'objection à ce qu'une partie de Chypre revienne

if Turkey, on its side, gets the other half. But that is precisely what is called annexation, what is called expansionism; for assuredly the Turkish representative does not hope that such a partition, reminiscent of other partitions in history, would be the result of a plebiscite on Cyprus.

174. In conclusion, I must mention the encouraging message brought by the Turkish representative to all Members here present and to every Member of the Organization, when he stated that the existence of a minority of 18 per cent in a country justified the establishment of a federation. My goodness, when I studied history and geography I observed that most States have minorities. If we are now to begin destroying the unity of States owing to the existence of a minority, I do not think that the representatives of countries which have minorities will go home much reassured by the Turkish representative's words.

175. At all events, a clear answer was given today, and I am happy to have heard it from the Minister for Foreign Affairs of Cyprus. Referring to this federation plan, the representative of Cyprus replied, "No". And I can assure him that Greece stands with him and will add its negative reply when the time comes.

176. The PRESIDENT (translated from Spanish): I have no further speakers on my list and since no one else wishes to take the floor, I shall now put to the vote the draft resolution submitted by Bolivia, Brazil, Ivory Coast, Morocco and Norway [S/6115].

*A vote was taken by show of hands.*

*The draft resolution was unanimously adopted.*

177. Mr. YOST (United States of America): I shall be very brief. My delegation is especially gratified at the action just taken by the Council today in extending the mandate of UNFICYP. This decision, made in response to the desire of the Government of Cyprus and the recommendation of the Secretary-General, is clearly in the interests of the search for a peaceful solution of the Cyprus question.

178. Fortunately, we have once again had the benefit of an outstanding report to the Council, prepared and submitted by the Secretary-General, which summarizes the actions taken by the Special Representative of the Secretary-General in Cyprus, the Commander of the Force, and the communities on the island to move toward resumption of normal activities. It also clearly outlines the attitudes of the parties on the island and notes the limitations within which all must work.

179. The past three-month period has been marked by more real progress than the previous periods combined. My delegation notes that, although he recognizes the political limitations on his task, Mr. Carlos Bernardes has indicated that further progress can be made in the effort to establish an improved climate within which the distinguished Mediator, Mr. Galo Plaza, can carry out the very difficult task which this Council has given to him.

à la Grèce si, de son côté, la Turquie obtient l'autre moitié. Mais, voilà ce qui s'appelle annexion; voilà ce qui s'appelle expansionnisme, car, sûrement, le représentant de la Turquie n'espère pas que ce partage, qui rappelle d'autres partages historiques, serait quand même le résultat d'un plébiscite à Chypre.

174. Pour terminer, je dois relever le message encourageant que le représentant de la Turquie a apporté à tous les membres présents ici et à tous les Membres de l'Organisation, lorsqu'il a préconisé que l'existence d'une minorité de 18 pour 100 dans un pays justifie la création d'une fédération. Ma foi, lorsque j'ai étudié l'histoire et la géographie, j'ai remarqué que la plupart de nos États ont des minorités. Si on commence à bouleverser l'unité des États à cause de l'existence d'une minorité, je ne crois pas que les représentants des pays qui ont des minorités rentreront chez eux très rassurés par les paroles du représentant de la Turquie.

175. En tout cas, la réponse a été donnée clairement aujourd'hui et je suis content de l'avoir entendue de la part du Ministre des affaires étrangères de Chypre. Parlant de ce projet de fédération, le représentant de Chypre a répondu: "non". Et je puis lui donner l'assurance que la Grèce est à son côté pour ajouter le sien quand le moment viendra.

176. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste et puisque personne ne désire prendre la parole je vais mettre aux voix le projet de résolution déposé par la Bolivie, le Brésil, la Côte-d'Ivoire, le Maroc et la Norvège [S/6115].

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

177. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je serai très bref. Ma délégation est spécialement satisfaite de la mesure que le Conseil vient de prendre aujourd'hui, à savoir: la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies. Cette décision, qui répond au désir du Gouvernement de Chypre et à la recommandation du Secrétaire général, est manifestement favorable à la recherche d'une solution pacifique à la question de Chypre.

178. Nous avons heureusement bénéficié une fois encore de l'excellent rapport que le Secrétaire général a préparé à l'intention du Conseil, et qui résume les mesures prises par le représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, par le Commandant de la Force et par les communautés de l'île en vue de la reprise des activités normales. Il souligne également très clairement les attitudes des parties sur l'île et prend note des limites dans lesquelles tout doit s'effectuer.

179. La dernière période de trois mois a été marquée par plus de progrès réels que toutes les périodes précédentes. Ma délégation note que, tout en reconnaissant les limites politiques de sa tâche, M. Carlos Bernardes a indiqué que l'on pouvait espérer de nouveaux progrès et créer un climat plus favorable qui permettrait au Médiateur, M. Galo Plaza, de mener à bien la tâche très difficile que le Conseil lui a confiée. Il est certain que le rapport permet

Certainly the report gives rise to the hope that with the continued presence of UNFICYP there will be no further serious incidents on the island which could threaten international peace and security.

180. My Government pays tribute to the contribution towards peace of all those serving in UNFICYP, past and present, as well as to the Governments who have provided troops, police and logistic and financial support to the United Nations Force. I wish to emphasize, however, that the United States hopes for substantially more progress in the search for a solution of the Cyprus problem during the next three months than during the past three months. Through the exercise of restraint and generosity, a peaceful solution can and must be found. Our earnest good wishes go to all those in whose hands this solution rests.

*The meeting rose at 1.10 p.m.*

d'espérer que, grâce à la présence de la Force des Nations Unies pendant quelques mois encore, il ne se produira plus dans l'île d'incidents sérieux susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales.

180. Mon gouvernement rend hommage au service rendu à la paix par tous ceux qui ont servi et servent actuellement dans la Force des Nations Unies, ainsi qu'aux gouvernements qui ont fourni des troupes, des unités de police et un appui logistique et financier à la Force des Nations Unies. Je désire souligner toutefois que les Etats-Unis espèrent qu'au cours de la prochaine période de trois mois les progrès réalisés dans la recherche d'une solution au problème chypriote seront plus importants que pendant les trois derniers mois. Grâce à la modération et à la générosité, une solution pacifique peut et doit être trouvée. Nos vœux les plus sincères vont à tous ceux entre les mains desquels repose cette solution.

*La séance est levée à 13 h 10.*